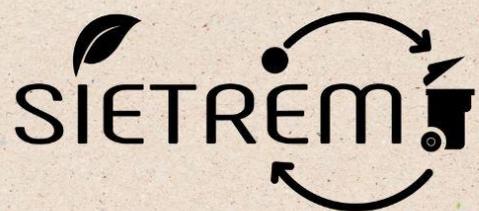




RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



SOMMAIRE

PARTIE 1 : Présentation du SIETREM	6
1. Présentation générale du SIETREM	6
1.1. Situation géographique	6
1.2. Composition du SIETREM	7
2. Compétences, composition et fonctionnement du SIETREM.....	7
2.1. Compétences exercées par le SIETREM	7
2.2. Composition et fonctionnement.....	7
2.3. Le bureau.....	8
2.4. Le personnel du SIETREM	9
2.4.1. Faits marquants en matière de Ressources Humaines	9
2.4.2. Récapitulatif des mouvements de personnels sur l'année 2024	10
2.4.3. Formation du personnel	11
2.4.4. Actions en matière d'hygiène et sécurité.....	13
PARTIE 2 : Prévention des déchets	15
1. Le compostage.....	16
1.1. Le compostage individuel.....	16
1.2. Le compostage partagé de proximité	17
1.3. Bilan du compostage en 2024.....	20
1.3.1. Compostage individuel	20
1.3.2. Compostage collectif.....	21
2. Les faits marquants de 2024.....	21
3. Zoom sur les campagnes de caractérisations 2024	22
4. Les perspectives	23
PARTIE 3 : Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets	24
1. La pré-collecte : la conteneurisation	24
1.1. Description de la conteneurisation	24
1.2. Le parc de bacs en 2024	24
1.3. L'état du parc de bacs en 2024	25
1.4. Les bornes d'apport volontaire.....	27
1.4.1. Les colonnes aériennes	27
1.4.2. Les colonnes enterrées.....	28
1.4.3. Les abris-bacs biodéchets	29
1.5. Les évènements marquants de l'année 2024	29
2. La collecte.....	30
2.1. Description du service de collecte.....	30
2.2. Les tonnages des flux collectés.....	31

2.3.	L'évolution des tonnages collectés	32
2.4.	Les performances de collecte	33
2.5.	Bilan global et tendances des tonnages et performances pour l'année 2024	34
2.6.	L'impact environnemental et les risques associés aux collectes	36
2.7.	Les événements marquants de l'année 2024	36
3.	Les déchetteries.....	38
3.1.	Description des déchetteries	38
3.2.	Fréquentation des déchetteries.....	39
3.3.	Les flux collectés en déchetteries.....	39
3.4.	Les événements marquants de l'année 2024	41
4.	Le traitement.....	42
4.1.	Synthèse des filières de traitement sur le territoire	42
4.2.	Les modes de traitement.....	43
4.3.	L'unité de valorisation énergétique.....	46
4.3.1.	Description de l'installation	46
4.3.2.	Bilan de fonctionnement sur l'année 2024.....	46
4.3.3.	Les événements marquants de l'année 2024	50
4.3.4.	Zoom sur le protoxyde d'azote et ses effets sur le fonctionnement de l'UVE.....	50
4.4.	Le centre de tri et de valorisation vers les filières de recyclage	52
4.4.1.	Description de l'installation	52
4.4.2.	L'origine des apports.....	55
4.4.3.	Tonnages valorisés pour le SIETREM.....	55
4.4.4.	Les événements marquants de l'année 2024	56
5.	Le suivi des indicateurs nationaux et régionaux	58
5.1.	Les objectifs nationaux	58
5.2.	Les objectifs régionaux	58
PARTIE 4 : Coût du service public		59
1.	Les principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.....	59
2.	Les indicateurs économiques	59
2.1.	Les indicateurs économiques de l'année.....	59
2.2.	La structure du coût.....	60
2.2.1.	Nature des charges	60
2.2.2.	Nature des produits	61
2.2.3.	Nature des financements	61
2.2.4.	Répartition des charges, produits et financement	61
2.3.	Le coût des différents flux de déchets.....	62
2.3.1.	Décomposition des coûts par flux.....	62
2.3.2.	Comparaison des coûts avec les référentiels d'Île de France et de France	63

2.4.	L'évolution des coûts aidés en € TTC par tonne et par habitant	64
2.5.	Taux et produits votés pour la TEOM en 2024.....	65
2.6.	Répartition des dépenses de fonctionnement en 2024.....	65
PARTIE 5 : Communication		66
1.	Le plan de communication et ses objectifs	66
1.1.	Les principaux supports distribués aux habitants en 2024	66
1.2.	Les objets promotionnels distribués en 2024.....	67
1.3.	Les nouveautés ou faits marquants de 2024.....	67
2.	La gestion du numéro vert	68
3.	La participation aux manifestations.....	68
4.	Les animations réalisées auprès du public scolaire et des centres de loisirs	72
4.1.	Les animations scolaires.....	72
4.2.	Les animations en centre de loisirs.....	72
4.3.	Les visites de l'Unité de Valorisation Energétique	72
4.4.	Les visites du centre de tri.....	72
5.	Les actions de sensibilisation.....	72
5.1.	Les actions en porte-à-porte	72
5.2.	Les actions dans les mairies.....	73
5.3.	Les actions dans les locaux propreté.....	73
PARTIE 6 : Mesures de protection de l'environnement de l'Unité de Valorisation Energétique		74
1.	Les rejets atmosphériques	74
1.1.	Mesures en continu.....	74
1.2.	Mesures ponctuelles semestrielles	75
1.3.	Mesures sur les dioxines et furanes.....	75
1.4.	Bilan sur les rejets atmosphériques.....	75
2.	Les rejets solides.....	75
2.1.	Les résidus de l'UVE.....	75
2.2.	Résultats des analyses sur les mâchefers	76
2.3.	Résultats des analyses sur les cendres volantes	77
2.4.	Bilan sur les sous-produits	77
3.	Les rejets liquides.....	77
3.1.	Mesures en continu sur les rejets aqueux	77
3.2.	Mesures à la sortie du bac réseau « eaux propres ».....	78
3.3.	Bilan sur les rejets aqueux	79
4.	Surveillance de l'impact au voisinage de l'UVE.....	79
PARTIE 7 : Concertation et gouvernance		82
PARTIE 8 : Annexes		83
1.	Annexe 1 : Répartition de la population	83

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SIETREM

1. PRESENTATION GENERALE DU SIETREM

1.1. Situation géographique

Situé au Nord du département de la Seine-et-Marne, à l'Est de la petite couronne parisienne, et limitrophe du Val de Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 172 km².

Ce territoire couvre à la fois des secteurs urbanisés mais aussi des secteurs plus ruraux avec 5 communes de moins de 800 habitants.

Les communes du territoire du SIETREM ont un taux d'habitat vertical de 60%.

LE TERRITOIRE DU SIETREM ET SES EQUIPEMENTS



1.2. Composition du SIETREM

Le SIETREM couvre au 1^{er} janvier 2024, 31 communes dont 29 de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis membres de l'établissement public n°9 Grand Paris Grand Est. En Seine-et-Marne, 10 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, 19 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire. Ces 2 EPCI et l'EPT ont délégué la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers au SIETREM.

La population totale du territoire en 2024 est de 310 946 habitants (voir détail à l'annexe 1), en augmentation de 0,34% par rapport à l'année 2023.

2. COMPETENCES, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU SIETREM

2.1. Compétences exercées par le SIETREM

Le SIETREM exerce les compétences de prévention, collecte, traitement et valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de son territoire. Il élabore le programme local de prévention des déchets.

À ce titre, il assure :

- La prévention,
- La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs et colonnes d'apport volontaire),
- La collecte sélective (emballages, papiers et verre),
- La collecte :
 - Des déchets verts,
 - Des encombrants,
 - Des déchets des marchés,
 - Des déchets communaux,
 - Des cartons,
 - Des biodéchets.
- La collecte des déchets ménagers résiduels,
- La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries et d'une déchetterie mobile desservant trois communes,
- La valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels par incinération et la production d'énergie électrique,
- La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre,
- La valorisation organique.

2.2. Composition et fonctionnement

Le SIETREM est administré par un comité syndical composé de 58 membres titulaires. La représentation au sein du Comité Syndical est fixée pour chaque commune membre en fonction de sa population. Chaque commune est représentée par :

- Un délégué jusqu'à 3 500 habitants,
- Deux délégués de 3 501 à 15 000 habitants,
- Trois délégués de 15 001 à 40 000 habitants,
- Quatre au-delà de 40 000 habitants.

2.3. Le bureau

Le bureau syndical est composé du Président et de 12 Vice-présidents.

Composition du bureau syndical



Président du SIETREM
Christian ROBACHE

Vice-Président du Département de Seine-et-Marne
Maire de Montévrain



1er Vice-président chargé de la communication et des actions de pédagogie

Benoît BREYSSE

Adjoint au Maire de Challes



2e Vice-président chargé du tri des emballages et du recyclage

Christian PLUMARD

Adjoint au Maire de St-Thibault-des-Vignes



3e Vice-président chargé des finances et du personnel

Xavier VANDERBISE

Maire de Courtry



4e Vice-président chargé de l'innovation et de la prospective

Hien Toan PHAN

Adjoint au Maire de Collégien



5e Vice-président chargé de la prévention et des recycleries

Lionel MARTINEZ

Conseiller municipal de Lognes



6e Vice-président chargé des collectes

Édouard LEROY

Conseiller municipal de Bussy-St-Georges



7e Vice-présidente chargée de la représentation dans les différents organismes associés

Pascale NATALE

Conseillère municipale de Noisiel



8e Vice-présidente chargée des déchetteries et dépôts sauvages

Laurence AUDIBERT

Adjointe au Maire de Pomponne



9e Vice-président chargé des services aux artisans, aux commerçants et aux entreprises

Alain LEGRAND

Conseiller municipal délégué de Valreuil-sur-Marne



10e Vice-président chargé de la filière biodéchets et méthanisation

Eric SCHLEGEL

Maire de Goumay-sur-Marne



11e Vice-président chargé de l'Unité de Valorisation Énergétique et du réseau de chaleur

Jacques POTTIER

Adjoint au Maire de Dampmart



12e Vice-présidente chargée des services aux collectivités

Michèle HURTADO

Adjointe au Maire de Champs-sur-Marne

- **Christian ROBACHE** - Président
- **Benoît BREYSSE** - 1^{er} Vice-président - Chargé de la communication et des actions de pédagogie
- **Christian PLUMARD** - 2^{ème} Vice-président - Chargé du tri des emballages et du recyclage
- **Xavier VANDERBISE** - 3^{ème} Vice-président - Chargé des finances et du personnel
- **Hien Toan PHAN** - 4^{ème} Vice-président - Chargé de l'innovation et de la prospective
- **Lionel MARTINEZ** - 5^{ème} Vice-président - Chargé de la prévention et des recycleries

- **Edouard LEROY - 6^{ème} Vice-président** - Chargé des collectes
- **Pascale NATALE - 7^{ème} Vice-présidente** - Chargée de la représentation dans les différents organismes associés
- **Laurence AUDIBERT - 8^{ème} Vice-présidente** - Chargée des déchetteries et des dépôts sauvages
- **Alain LEGRAND - 9^{ème} Vice-président** - Chargé des services aux artisans, aux commerçants et aux entreprises
- **Éric SCHLEGEL - 10^{ème} Vice-président** - Chargé de la filière biodéchets et méthanisation
- **Jacques POTTIER - 11^{ème} Vice-président** - Chargé de l'Unité de Valorisation Energétique et du réseau de chaleur
- **Michèle HURTADO - 12^{ème} Vice-présidente** - Chargée des services aux collectivités

2.4. Le personnel du SIETREM

- Directeur Général	1	- Rédacteur, Responsable Finances	1
- Ingénieur, Directrice des Services Techniques	1	- Rédacteur, Responsable RH	1
- Ingénieur, Responsable projets et traitement	1	- Rédacteur, Responsable service	
- Ingénieur, Responsable de la collecte, déchetteries et informatique	1	Sensibilisation/Animation	1
- Attaché, Directrice des Ressources et Moyens	2	- Technicien, chargée de prévention des déchets	1
- Attaché, Responsable Juridique/Instances	0	- Technicien, Responsable de la Collecte	1
- Attaché, Directrice de la Communication	1	- Agents de Maîtrise	3
- Rédacteur, Responsable de la Communication	1	- Adjoints Techniques	10
		- Adjoints Administratifs	4
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2024 : 30 agents			

2.4.1. Faits marquants en matière de Ressources Humaines

Sur l'année 2024, les directions du SIETREM se sont réorganisées au fur-et-à-mesure de la mise en place de nouveaux services, répondant ainsi aux attentes des communes adhérentes.

Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) – 01/01/2024 :

Afin de pouvoir développer de nouvelles actions de déploiement de la gestion des biodéchets, il a été décidé le recrutement d'un agent en renfort pour le service Prévention des déchets, actuellement composé de 2 agents.

Mise en œuvre des horaires variables :

Pour rappel, le SIETREM avait acté par délibération du Comité Syndical du 20/06/2023, la mise en place des horaires variables pour les agents du SIETREM.

Après une expérimentation jusqu'à fin 2023, la mise en œuvre des horaires variables a été pérennisée sur toute l'année 2024, permettant ainsi aux agents, à travers une démarche de badgeage, une meilleure gestion de leur temps de travail, dans le respect de plages fixes minimum obligatoires et des nécessités de services fixées par la hiérarchie.

Organisation des services :

L'organigramme du SIETREM repose sur 3 directions, placées sous la responsabilité de la Direction Générale :

- Direction des Services Techniques
- Direction de la Communication
- Direction des Ressources et Moyens

Chaque Direction est pourvue d'un cadre supérieur et d'une ou plusieurs équipes permettant de couvrir l'ensemble des missions du SIETREM.

Tout au long de l'année 2024, suite à des mouvements de personnel et à la poursuite de la mise en œuvre des projets ambitieux de la mandature, plusieurs recrutements ont été actés.

1^{er} semestre 2024 :

Le 01/04/2024, le responsable Juridique/Instances a quitté le SIETREM. Compte tenu des délais inhérents à la procédure de recrutement, son remplacement est effectif depuis le 01/01/2025.

Au mois de mai 2024, le service Sensibilisation/Animation a enregistré le départ de 2 agents. Ils ont été remplacés pour l'un début juin 2024 et pour le second fin juillet 2024.

Un agent de la Cellule Opérationnelle a quitté le SIETREM le 01/06/2024. Le poste étant devenu vacant, la Direction Générale a fait le choix de ne pas recruter et de redistribuer les missions de ce poste sur les 3 secrétaires de la Direction des Ressources et Moyens dans le cadre d'une réorganisation interne.

Début juin 2024, un agent a été recruté en renfort au sein du service Prévention des déchets afin d'assurer principalement la mise en place d'actions de déploiement de la gestion des biodéchets (Loi AGEC).

2^{ème} semestre 2024 :

Dans le cadre du futur départ à la retraite de la Directrice des Ressources et Moyens, programmé début 2025, un recrutement a eu lieu en toute fin d'année 2024, afin de pouvoir effectuer une période de « tuilage ».

2.4.2. Récapitulatif des mouvements de personnels sur l'année 2024

- 01/04/2024 : Départ du Responsable Juridique/Instances
- 16/05/2024 : Départ d'un agent du service Sensibilisation/Animation
- 22/05/2024 : Départ d'un agent du service Sensibilisation/Animation
- 01/06/2024 : Départ d'un agent de la Cellule Opérationnelle
- 03/06/2024 : Recrutement d'un agent pour le service Sensibilisation/Animation
- 03/06/2024 : Recrutement d'un agent en renfort pour le service Prévention des déchets

- 29/07/2024 : Recrutement d'un agent pour le service Sensibilisation/Animation
- 01/12/2024 : Recrutement d'un agent sur le poste de Directeur des Ressources et Moyens

2.4.3. Formation du personnel

Pour l'année 2024, les actions de formation se sont tenues soit en présentiel, soit en distanciel ou en « mixte » (présentiel + distanciel).

Le SIETREM a également conventionné avec le CNFPT en 2024, afin de pouvoir organiser une formation en « intra ». Ainsi une dizaine d'agents du SIETREM a bénéficié d'une formation dans le domaine de l'informatique : Excel Perfectionnement.

Par ailleurs, le CNFPT ainsi que d'autres organismes de formation ont continué de proposer des formations par le biais de WEBINAIRES ou bien de WEBCONFERENCES.

Dans le cadre de l'évolution des missions des agents et des équipements du SIETREM, une constante adaptation des personnels s'inscrit dans la logique du développement des compétences.

Les agents ont ainsi pu suivre les formations suivantes en 2024 :

Promotion sociale et professionnelle du personnel

- La formation d'intégration obligatoire pour 1 agent de catégorie A, dans le cadre de sa stagiairisation sur un nouveau grade suite à l'obtention d'un concours.

Formations de la Direction Générale :

Gestion des déchets / valorisation :

- *Formation Eco-exemplarité*

Formations de la Direction des Services Techniques

Développement des capacités managériales :

- *Le statut de la fonction publique : les bases nécessaires aux encadrants*

Marchés publics :

- *Utilisation du logiciel MARCO (3 agents)*

Techniques administratives et organisationnelles :

- *Les techniques de mémorisation*
- *Le vocabulaire technique du bâtiment (2 agents)*

Efficacité professionnelle : Les savoir-faire relationnels :

- *Le développement de la confiance en soi : un atout pour les relations professionnelles*

Formations métier :

- *Les différents types de paillage, usage et entretien*
- *Webconférence : TGAP CLIMAT : en quoi remplacerait-elle la TGAP actuelle ?*

Gestion des déchets / valorisation :

- *Formation Eco-exemplarité (11 agents)*

- *Les déchets dangereux sur l'espace public*
- *Les déchets : enjeux, filières valorisation, prévention (2 agents)*
- *Webinaire : d'un déchet, faire de la couche bébé une ressource pour votre territoire*
- *Webinaire : Lutte contre le gaspillage alimentaire : solutions pratiques et retours d'expériences*

Maîtrise des différents outils bureautiques/informatique :

- *Excel perfectionnement (5 agents)*

Formations de la Direction de la Communication

Développement des capacités managériales :

- *L'innovation managériale : développer son agilité dans une dynamique collective*
- *De l'intelligence collective à la coconception : initiation*
- *Positionnement de l'encadrant et animation d'équipe*
- *La planification, l'organisation et le contrôle de l'activité d'une équipe*

Développement de la communication et techniques relationnelles :

- *Les ateliers d'écriture pour communicants : perfectionnement*

Marchés publics :

- *Utilisation du logiciel MARCO (2 agents)*

Gestion des déchets / valorisation :

- *Formation Eco-exemplarité (7 agents)*

Techniques administratives et organisationnelles :

- *Le pilotage de projet – modules 1 et 2*

Maîtrise des différents outils bureautiques/informatique :

- *Excel perfectionnement (2 agents)*
- *InDesign : perfectionnement*

Formations de la Direction des Ressources et Moyens

Juridique :

- *Veille juridique*

Marchés publics :

- *Utilisation du logiciel MARCO*
- *Plateforme Achat Public – niveau 1*
- *Exécution administrative et financière des marchés publics*

Gestion Ressources Humaines :

- *Réglementation de la retraite*
- *Les fondamentaux de la gestion des ressources humaines*
- *Rencontre départementale de l'antenne Nord 77 sur la formation (2 agents)*

Maîtrise des différents outils bureautiques/informatique :

- *Excel perfectionnement (4 agents)*

- Outlook un outil collaboratif entre l'assistant et le responsable et l'équipe

Gestion des déchets / valorisation :

- Formation Eco-exemplarité (2 agents)

Par ailleurs, un agent a bénéficié d'un bilan de compétences dans le cadre du Compte Personnel de Formation.

2.4.4. Actions en matière d'hygiène et sécurité

L'Assistante de Prévention a mis en place en 2024, les actions de prévention et de formation suivantes :

Actions de prévention hygiène et sécurité :

- Réapprovisionnement des stocks de matériels nécessaires aux gestes d'hygiène et de sécurité : gels hydroalcooliques, lingettes désinfectantes, gants de travail, casques, chaussures de sécurité, lunettes de protection.
- Gestion de l'armoire à pharmacie : réapprovisionnement.
- Vérification et mise à jour des affichages obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité : liste des agents SST, liste des guides files et serres files...
- Mise à jour des affichages non obligatoires en matière d'hygiène et sécurité : les 9 actions de prévention, le téléphone au volant, exercices posturaux.
- Gestion des vêtements de travail et de leur entretien (dotation, nettoyage).
- Vérification et dotation des équipements de la flotte automobile (trousse de secours, kit de sécurité, bombe anticrevaison).
- Mise en place de la procédure d'accueil pour les nouveaux agents afin de prévenir les potentiels risques de chaque site du SIETREM.
- Réalisation d'essais incendie et vérification de la procédure mise en place.
- Création d'un groupe de travail pour la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Mise à jour du DUERP.
- Intégration de l'assistante de prévention au réseau des assistants et conseillers en prévention de Seine et Marne.
- Mise en place et utilisation du réseau Interstis créé par le Centre Départemental de Gestion.
- Participation de l'assistante de prévention aux Olympiades de Seine et Marne, organisées par le Centre Départemental de Gestion, avec l'objectif de renforcer le capital santé ainsi que le bien-être au travail.

Actions de formation hygiène et sécurité :

- Formation à l'utilisation des défibrillateurs et sensibilisation aux gestes qui sauvent, destinée à tous les agents de chaque direction ainsi qu'aux agents de déchetterie. Cette formation vise à enseigner l'utilisation des défibrillateurs et les premiers gestes de secours.
- Formation d'un agent pour qu'il puisse dispenser des formations aux gestes qui sauvent.
- Formation continue des assistants de prévention niveau 2 : « Communiquer en faveur de la prévention des risques : entre obligation et innovation ».

- Formation de l'assistante de prévention sur « l'ergonomie du poste informatique et travail à l'écran ».
- Participation de l'assistante de prévention à la matinée de la prévention sur le thème de « la sédentarité ». Cette matinée vise à transmettre des conseils et des informations pour améliorer le bien-être des agents.
- Formation initiale Sauveteur, Secouriste du Travail pour 1 agent.
- Formation « Le maintien et l'actualisation des compétences des Sauveteurs et Sauveteuses Secouristes du Travail », pour 1 agent.
- Formation habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) BS-Bem – H0 B0 pour 2 agents.
- Formation « Sensibilisation aux règles de la sécurité incendie, l'accessibilité et la sureté des ERP » pour 1 agent.

PARTIE 2 : PREVENTION DES DECHETS

Depuis 2009, le SIETREM s'est engagé dans une politique de prévention.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021/2026, adopté par délibération du Comité Syndical le 12 octobre 2021, a été établi d'après les objectifs de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), avec les orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC).

Il fixe 3 objectifs globaux :

- 1- La réduction de 15% du poids annuel de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)* par habitant en 2026 par rapport à 2010. En 2010, la quantité des DMA était de 483 kg/hab.

Le SIETREM se fixe donc un objectif de réduction de l'ordre de 72 kg/hab. par rapport à 2010, pour atteindre un niveau de 411 kg/hab. en 2026, soit une réduction de 4,5 kg par an.

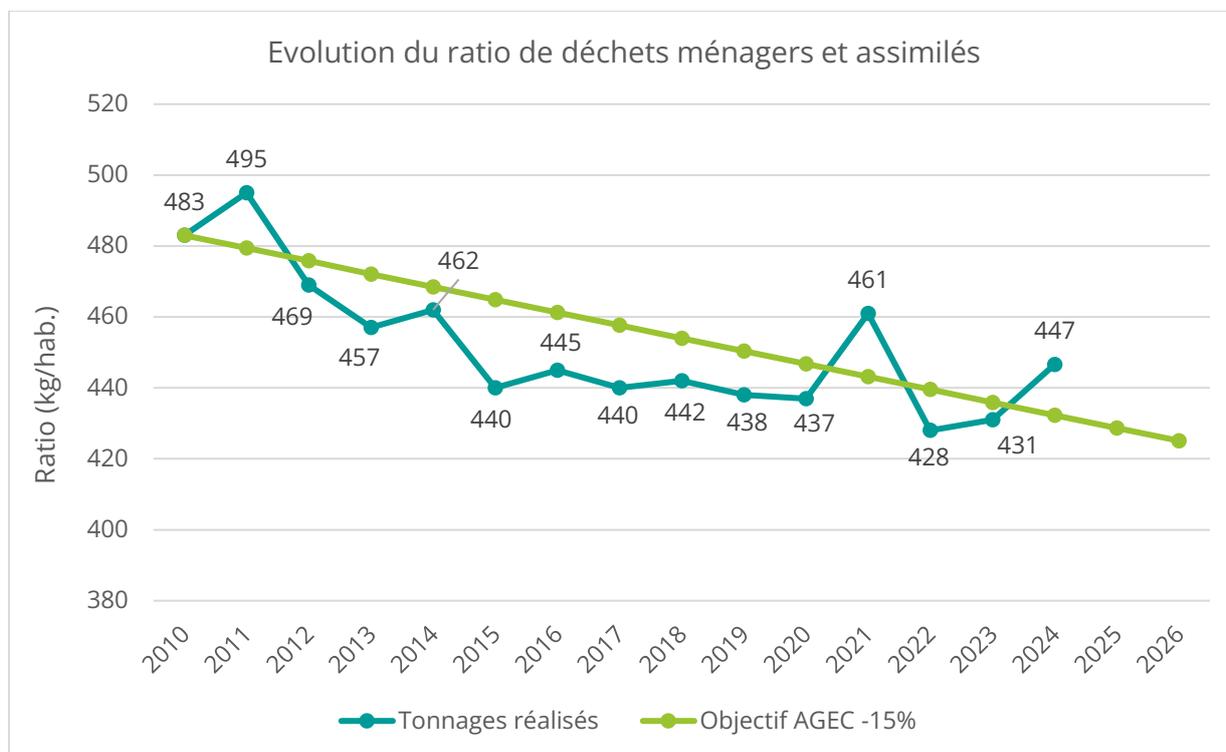
- 2- L'accompagnement de la population au réemploi et à la préparation en vue de la réutilisation avec un objectif de -5% des Déchets Ménagers et Assimilés.

- 3- La proposition de mise en œuvre d'actions de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective (objectif AGEC : -50% d'ici 2025 par rapport à 2015).

* Les DMA incluent : les déchets ménagers résiduels, les emballages et papiers, les cartons, le verre, les déchets des déchetteries, les encombrants et les déchets verts collectés en porte-à-porte et les biodéchets.

Evolution des ratios de DMA et objectifs à atteindre

En 2024, les DMA représentent 447 kg/hab. soit une augmentation de 18 kg/hab. entre 2023 et 2024.



L'objectif attendu par la loi AGEC était à minima de 432,3 kg/hab.

En 2024, les tonnages de DMA par habitant ont fortement augmenté et sont repassés au-dessus de l'objectif fixé par la loi AGECE principalement en raison de l'augmentation des tonnages de déchets ménagers résiduels et de déchets des déchetteries.

1. LE COMPOSTAGE

1.1. Le compostage individuel

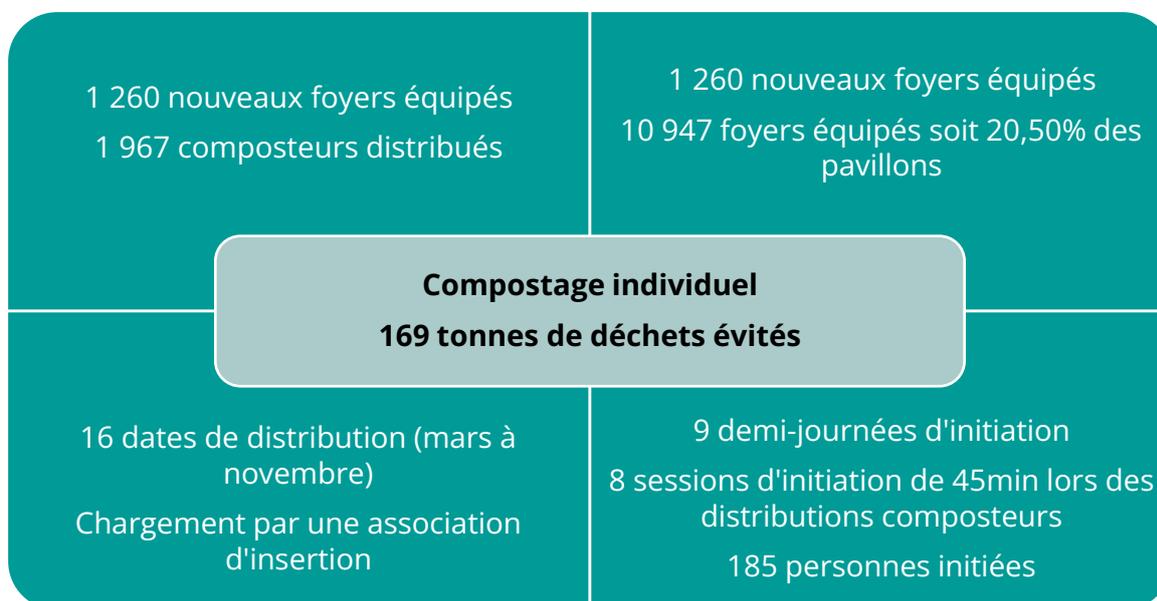
La distribution de composteurs débutée en 2008 se poursuit.

Après une période de pénurie, une grande quantité de composteurs ont été livrés et mis à la vente pour les habitants.

Des initiations au compostage ont été proposées aux habitants une fois par trimestre. Elles ont duré 1h30 et étaient composées de 2 parties :

- Une partie théorique en salle avec un guide composteur du SIETREM. Une présentation est réalisée à partir d'un diaporama avec des explications sur ce que l'on peut mettre et ce qui n'est pas recommandé, le processus de décomposition et les bienfaits du compostage.
- Une partie pratique au jardin de démonstration du SIETREM assurée par Laurent Lafaille de *La voie du jardinier*. L'utilisation du compost au jardin, son importance pour la fertilité du sol et le jardinage au naturel sont développés dans cette partie.

A partir de septembre, des initiations de 45 mn ont également été proposées lors des retraits de composteurs.

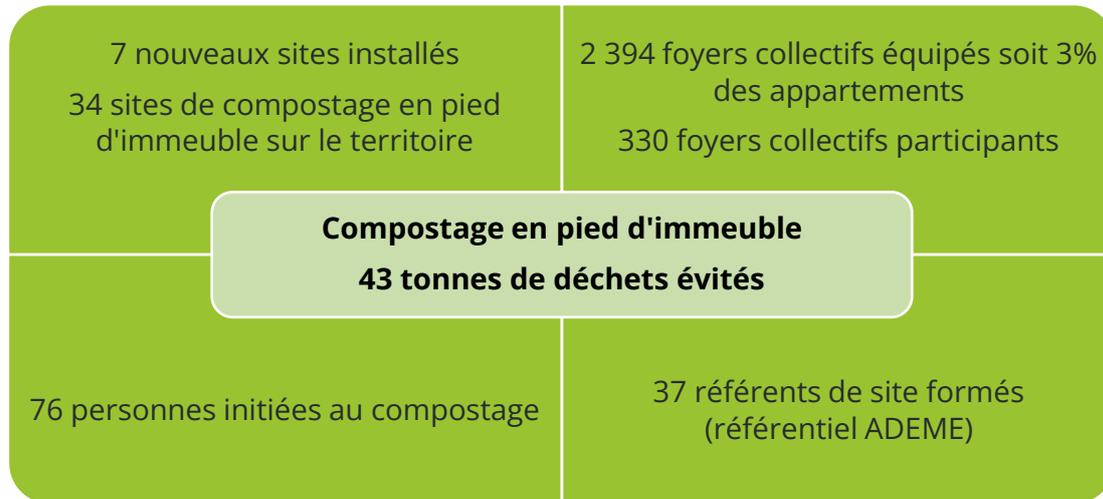


Depuis 2008, date de la mise en œuvre des distributions de composteurs :

- 16 006 composteurs ont été vendus,
- 10 947 foyers ont été équipés en habitat individuel
- 26 608 habitants de zone pavillonnaire sont équipés (base Insee janvier 2024)
- 20,5 % de foyers pavillonnaires sont équipés sur l'ensemble du territoire
- 2 660 tonnes de déchets ménagers résiduels ont été évitées.

1.2. Le compostage partagé de proximité

En pied d'immeuble



Pour chaque site, la méthodologie est la suivante :

1. Diagnostic du site et choix de l'emplacement en concertation avec les référents,
2. Validation de l'installation par le bailleur, l'Assemblée Générale (ou ratification par la suite),
3. Mise en place de 3 composteurs : deux de 800 litres (un pour les apports et un pour la mise au repos) et un de 400 litres pour le stockage des déchets bruns structurants,
4. Fourniture d'un croc à main pour le mélange de surface, d'une petite pelle pour le broyat et d'une griffe,
5. Affichage de supports de communication sur les composteurs,
6. Fourniture pour les foyers volontaires de bioseaux pour transporter les biodéchets,
7. Initiation sur site des habitants volontaires,
8. Formation des référents (ambassadeurs de l'action qui assurent l'interface entre les habitants et le SIETREM) par un organisme agréé
9. Signature par l'habitant d'une charte, puis remise d'un guide du compostage et d'un sachet de graines.
10. Accompagnement des référents et suivi des sites trimestriellement sur une année dans le but de rendre les habitants autonomes.

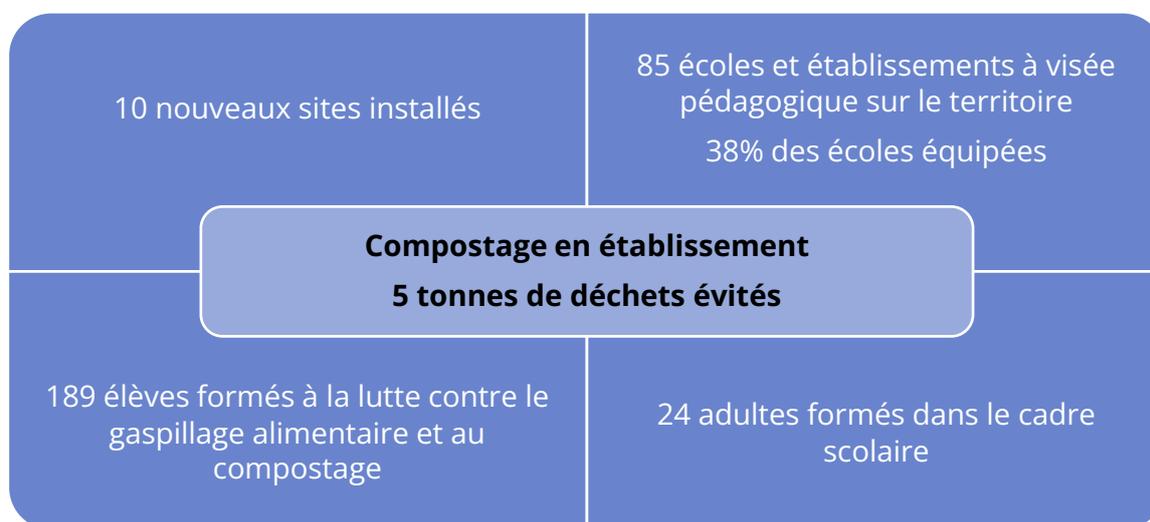
De quartier



Début du déploiement des sites de compostage partagé de quartier sur les communes volontaires d'après la méthodologie suivante :

- Les sites potentiels proposés par la collectivité sont étudiés en concertation avec le SIETREM,
- La commune s'engage à :
 - o Communiquer sur le processus ainsi que sur la date de mise en place retenue.
 - o Fournir le broyat nécessaire pour ses sites.
- Le SIETREM se charge de :
 - o Mettre en place 3 composteurs de 800 litres (un pour les apports, un pour la mise au repos et un pour le stockage des déchets bruns structurants),
 - o Fournir un croc à main pour le mélange de surface et une petite pelle pour le broyat,
 - o Poser l'affichage des supports de communication sur les composteurs,
 - o Fournir aux foyers volontaires des bioseaux pour transporter les biodéchets,
 - o Fournir un guide du compostage et un sachet de graines à chaque participant.
- Un prestataire assure :
 - o L'initiation sur site des habitants volontaires,
 - o Un suivi bimensuel des sites.
- L'habitant :
 - o S'inscrit sur le site internet du SIETREM en indiquant le n° du site où il va composter,
 - o S'engage à respecter les consignes qui lui sont données.

Le compostage en établissement (scolaires, EHPAD, associations)



Comme pour le compostage en pied d'immeuble et de quartier, le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts sous réserve que les déchets de restauration scolaire soient déposés dans le composteur et qu'un jardin de démonstration soit créé pour l'utilisation future du compost.

Pour chaque site, la méthodologie est la suivante :

1. Diagnostic des pratiques de la restauration scolaire (self ou service à table, emplacement du pain, tri des déchets, volume des assiettes...), des pistes d'amélioration sont proposées pour réduire le gaspillage alimentaire,
2. Evaluation des quantités de déchets pouvant être compostées,
3. Diagnostic du site et choix de l'emplacement en concertation avec les référents,
4. Mise en place avec les éco-délégués de 3 composteurs comme pour les résidences,
5. Affichage de supports de communication sur les composteurs,
6. Fourniture d'une fourche, d'une griffe à main et d'une petite pelle à broyat,
7. Initiation au gaspillage alimentaire et au compostage en salle pour les éco-délégués, animateurs, enseignants et personnels de restauration référents,
8. Accompagnement des référents et suivi des sites trimestriellement sur une année dans le but de rendre chaque établissement autonome.

Carte des sites de compostage partagé de proximité



1.3. Bilan du compostage en 2024

- 21 animations grand public ont permis de sensibiliser 726 personnes.
- 221 enfants ou adultes ont participé à des jeux où le thème du compostage était abordé.
- 13 341 foyers (pavillonnaires et collectifs en résidence) sont équipés de composteurs, soit 27 396 habitants.
- 31 sites ont été installés, pour atteindre un total de 145 aires de compostage en activité.
- 235 tonnes de déchets ménagers résiduels ont ainsi été évitées.

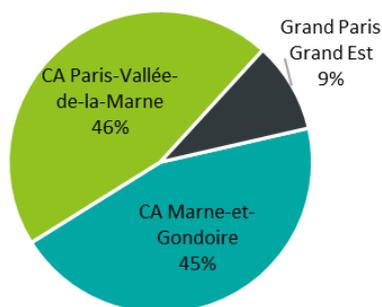
1.3.1. Compostage individuel

Taux de foyers individuels équipés par commune en 2024

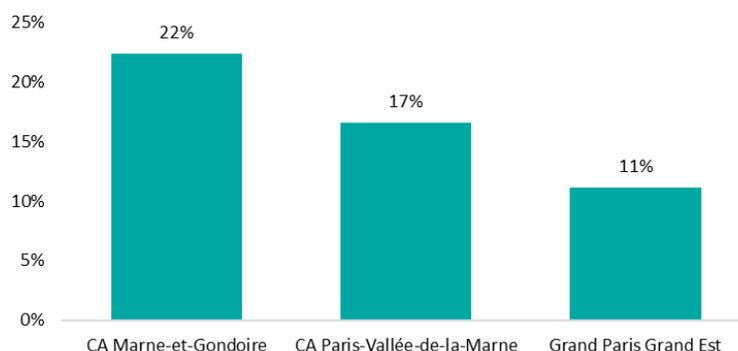
COMMUNE	TAUX DE FOYERS INDIVIDUELS EQUIPES
BUSSY SAINT MARTIN	32,4%
CARNETIN	31,1%
GOVERNES	30,2%
THORIGNY SUR MARNE	29,5%
GUERMANTES	29,2%
SAINT THIBAULT DES VIGNES	28,7%
LAGNY SUR MARNE	26,8%
FERRIERES EN BRIE	26,5%
POMPONNE	26,5%
CHANTELOUP EN BRIE	25,9%
TORCY	25%
CHALIFERT	24,9%
DAMP MART	24%
MONTEVRAIN	23,6%
BUSSY SAINT GEORGES	23,6%
VAIRES SUR MARNE	23,6%

COMMUNE	TAUX DE FOYERS INDIVIDUELS EQUIPES
EMERAINVILLE	23,2%
LESCHES	22,8%
CONCHES SUR GONDOIRE	22,4%
CROISSY BEAUBOURG	21,8%
BROU SUR CHANTEREINE	21,5%
CHAMPS SUR MARNE	21,1%
COLLEGIEN	20,7%
LOGNES	20%
GOURNAY SUR MARNE	19,9%
NOISIEL	17,7%
CHELLES	16,3%
JABLINES	14,2%
COURTRY	13,5%
JOSSIGNY	12,9%
MONTFERMEIL	9,6%
MOYENNE	20,5%

Répartition des composteurs individuels par collectivité

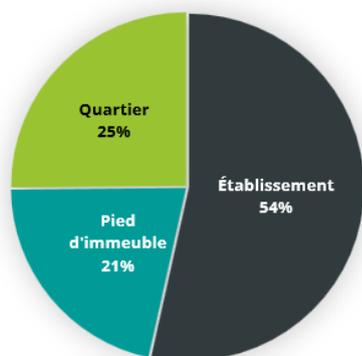


Taux d'équipement des foyers individuels par collectivité

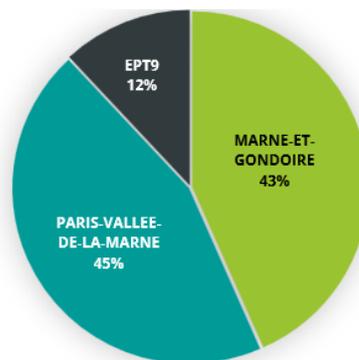


1.3.2. Compostage collectif

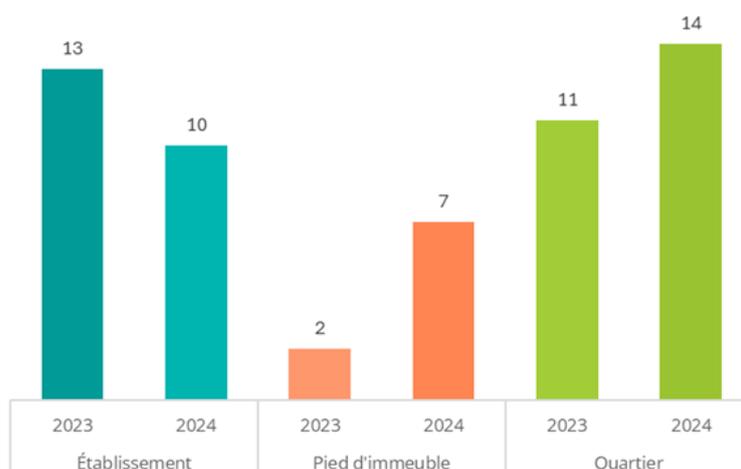
Répartition des sites de compostage par famille de sites



Répartition des sites de compostage par territoire



Nombre d'installations de sites de compostage



2. Les faits marquants de 2024

- Récupération du textile : le nombre de bornes d'apport volontaire est de 95 sur le territoire du SIETREM, en augmentation par rapport à 2023
 - 725 tonnes de textiles d'habillement, linge de maison et de chaussures ont été collectées, triées, réemployées ou recyclées soit une augmentation de 1,7% par rapport à 2023.
 - Ce chiffre représente 2,33 kg par habitant. La moyenne nationale se situe à 3,97 kg/habitant et la moyenne en Ile-de-France se situe à 2,2 kg/habitant.
- Le taux de boîtes aux lettres équipées d'autocollant Stop pub (vu lors de la sensibilisation en porte-à-porte) s'élève à 24,15%. Pour information, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets fixe un objectif d'équipement de 35% en 2031,
- Déploiement du tri à la source des biodéchets : 31 aires de compostage installées majoritairement du compostage de quartier,
- Mise en place de session d'initiation de 45 mn lors des distributions de composteurs,
- Recrutement d'un agent pour renforcer le service prévention,
- Formation des agents du SIETREM à l'éco-exemplarité.

3. Zoom sur les campagnes de caractérisations 2024

Une étude de caractérisation des ordures ménagères a été menée en 2024 incluant 2 campagnes de mesures :

- Une campagne hiver réalisée en mars 2024
- Une campagne automne réalisée en septembre 2024.

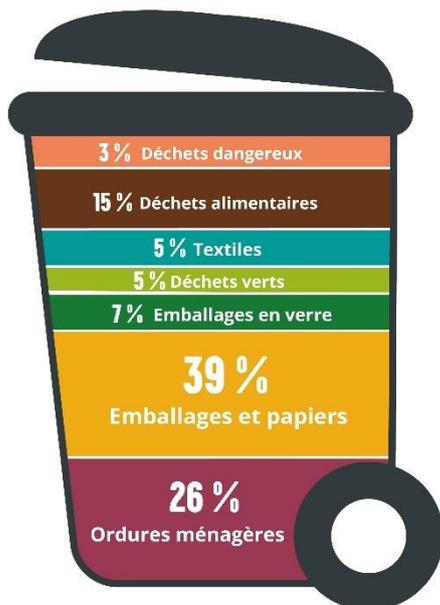
Dix échantillons ont été analysés lors de chaque campagne.

Pour rappel, les caractérisations ont pour but :

- D'évaluer la part de déchets valorisables encore présente dans le flux ordures ménagères résiduelles (OMr) ;
- D'orienter les actions de communication,
- D'évaluer le pouvoir calorifique des déchets à incinérer.

Résultats des caractérisations


Caractérisation 2024 des ordures ménagères collectées sur le territoire du SIETREM



3 typologies de déchets pourraient ainsi être détournées des ordures ménagères :

- Les **emballages et papiers**, qui constituent **39 % (106 kg/hab.)** du contenu du bac grenat (dont 18 % de papiers et cartons, 2 % de briques alimentaires, 16 % d'emballages en plastique, 3 % d'emballages en métal).
- Les **déchets putrescibles**, qui représentent **20 % (55 kg/hab.)** du contenu du bac grenat (avec 15 % de déchets alimentaires et 5 % de déchets verts).
- Les **emballages en verre**, qui représentent **7% (18 kg/hab.)** du bac grenat.

Comparativement à la précédente caractérisation menée en 2021, la part des déchets putrescibles dans le bac grenat a diminué (20 % en 2024 contre un peu plus de 25 % en 2021). Le volume d'emballages et papiers est constant (environ 39 % en 2021 tout comme en 2024). Toutefois, la quantité de verre retrouvée dans les ordures ménagères a pratiquement doublé en 3 ans (3,8 % en 2021 contre 6,6 % en 2024), idem pour les textiles qui se retrouvent de plus en plus nombreux dans le bac grenat (2,7 % en 2021 contre environ 5 % en 2024).

En moyenne, 71 % du contenu des bacs d'ordures ménagères pourraient être valorisés si les déchets étaient correctement triés et 3% devraient suivre des filières de traitement adaptées (déchets dangereux) .

4. Les perspectives

- **Réemploi :**

Dans le cadre des nouvelles REP (Responsabilités Elargies des Producteurs), mise en place de conventions avec des associations de réemploi pour la récupération d'objets en déchetterie.

- **Compostage :**

Poursuite du déploiement des sites de compostage partagés de proximité, principalement de quartier, dans le cadre de la mise en place des solutions de gestion des biodéchets.

- **Eco-exemplarité :**

Création d'un groupe de travail pour la mise en place d'actions suite à la formation réalisée par les agents du SIETREM.

PARTIE 3 : ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

1. LA PRE-COLLECTE : LA CONTENEURISATION

1.1. Description de la conteneurisation

Pour la collecte des déchets ménagers résiduels et la collecte sélective, les 31 communes sont entièrement conteneurisées.

1.2. Le parc de bacs en 2024

Quatre conteneurs sont fournis :

- Un réservé aux déchets ménagers résiduels (bac grenat). A noter, les producteurs non ménagers collectés par le service public sont limités à 1 500 litres hebdomadaires par site.
- Un réservé aux emballages et journaux/papiers (couverture jaune),
- Un réservé aux bouteilles, pots, bocaux en verre (couverture verte)
- Un réservé aux déchets végétaux (180 litres couverture marron) sur Dampmart

Dans le cadre de l'expérimentation de la collecte des biodéchets, des conteneurs de 120 litres couverture marron ont également été distribués dans les zones concernées.

L'ensemble du parc appartient au SIETREM depuis le 31 juillet 2012.

Déchets ménagers résiduels

	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS					Variation
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024
Quantité 2 roues	57 404	56 336	57 092	60 699	61 075	0,6%
Quantité 4 roues	13 685	16 173	16 936	15 660	16 402	4,7%
Quantité totale	71 089	72 509	74 028	76 359	77 477	1,5%
Volume total en litre	17 787 040	18 479 880	19 197 960	19 890 130	20 425 210	2,7%

Collecte sélective

	EMBALLAGES ET JOURNAUX/PAPIERS					Variation
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024
Quantité (unités)	63 857	65 007	65 852	65 759	66 532	1,2%
Volume (litres)	12 403 200	12 989 730	13 444 180	13 799 460	14 245 460	3,2%
	VERRE					Variation
	2020	2021	2022	2023	2024	
Quantité (unités)	57 999	58 839	59 676	60 325	60 764	0,7%
Volume (litres)	3 201 585	3 342 560	3 513 460	3 637 640	3 736 330	2,7%

Déchets végétaux

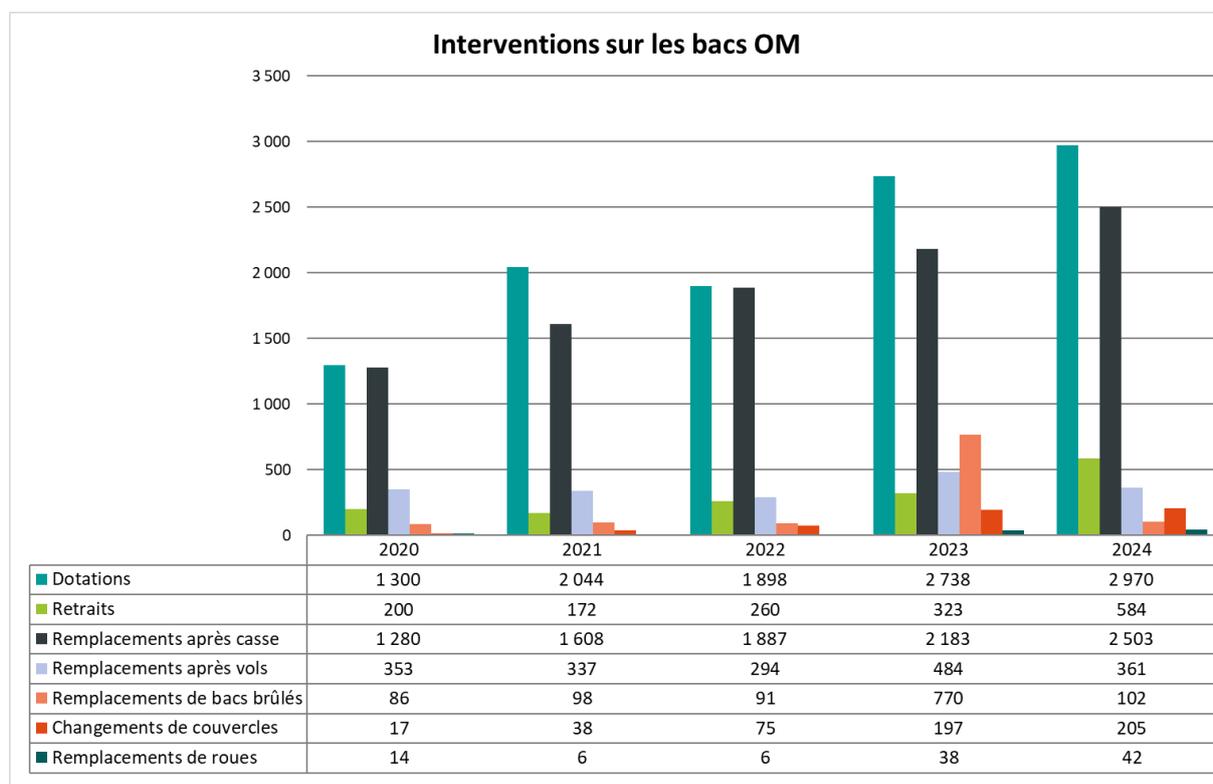
	DÉCHETS VÉGÉTAUX			Variation
	2022	2023	2024	2023/2024
Quantité (unités)	1 149	1 155	1 163	0,7%
Volume (litres)	206 820	207 900	209 340	0,7%

Biodéchets

	BIODÉCHETS		Variation 2023/2024
	2023	2024	
Quantité (unités)	169	173	2,4%
Volume (litres)	20 680	21 960	6,2%

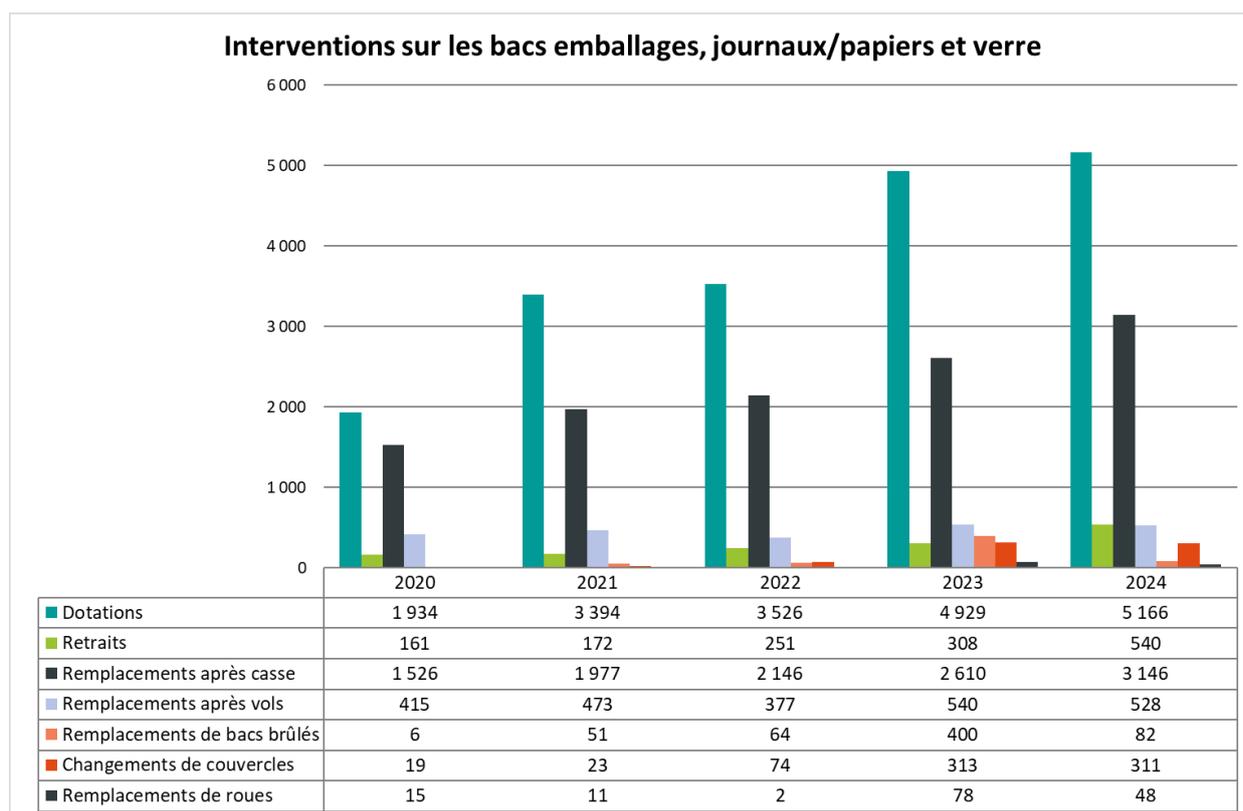
1.3. L'état du parc de bacs en 2024**Déchets ménagers résiduels**

Déchets ménagers résiduels	TOTAL					Variation 2023/2024
	2020	2021	2022	2023	2024	
Dotations	1 300	2 044	1 898	2 738	2 970	8,47%
Retraits	200	172	260	323	584	80,80%
Remplacements après casse	1 280	1 608	1 887	2 183	2 503	14,66%
Remplacements après vols	353	337	294	484	361	-25,41%
Remplacements de bacs brûlés	86	98	91	770	102	-86,75%
Changements de couvercles	17	38	75	197	205	4,06%
Remplacements de roues	14	6	6	38	42	10,53%
TOTAL	3 250	4 303	4 511	6 733	6 767	0,50%
TOTAL hors dotations et retraits	1 750	2 087	2 353	3 672	3 213	-12,50%



Déchets emballages, journaux/papiers et verre

Emballages, journaux/papiers et verre	TOTAL					Variation 2023/2024
	2020	2021	2022	2023	2024	
Dotations	1 934	3 394	3 526	4 929	5 166	4,8%
Retraits	161	172	251	308	540	75,3%
Remplacements après casse	1 526	1 977	2 146	2 610	3 146	20,5%
Remplacements après vols	415	473	377	540	528	-2,2%
Remplacements de bacs brûlés	6	51	64	400	82	-79,5%
Changements de couvercles	19	23	74	313	311	-0,6%
Remplacements de roues	15	11	2	78	48	-38,5%
TOTAL	4 076	6 101	6 440	9 178	9 821	7,0%
TOTAL hors dotations et retraits	1 981	2 535	2 663	3 941	4 115	4,4%



Déchets végétaux

Déchets végétaux	TOTAL			Variation 2023/2024
	2022	2023	2024	
Dotations	1 161	8	4	-50%
Retraits	0	1	1	0%
Remplacements après casse	0	2	4	100%
Remplacements après vols	3	2	2	0%
TOTAL	1 164	13	11	-15%
TOTAL hors dotations et retraits	3	4	6	50%

Biodéchets

Biodéchets	TOTAL		Variation 2023/2024
	2023	2024	
Dotations	164	18	-89%
Retraits	6	10	67%
Remplacements après casse	2	0	-100%
Remplacements après vols	4	0	-100%
TOTAL	176	28	-84%
TOTAL hors dotations et retraits	6	0	-100%

1.4. Les bornes d'apport volontaire**1.4.1. Les colonnes aériennes**

158 points d'apport volontaire aériens (+8,2% par rapport à l'année 2023) sont en place sur 22 communes. Ils sont répartis ainsi :

- 46,8% pour la collecte du verre
- 39,9% pour la collecte des cartons
- 7,6% pour la collecte des ordures ménagères résiduelles
- 5,7% pour la collecte des emballages, journaux/papiers.

	COLONNES AÉRIENNES				TOTAL
	Cartons	Déchets Ménagers Résiduels	Emballages, journaux/papiers	Verre	
BROU SUR CHANTEREINE	1			1	2
BUSSY SAINT GEORGES	14			3	17
CARNETIN				1	1
CHAMPS SUR MARNE	5			12	17
CHANTELOUP EN BRIE				3	3
CHELLES				2	2
COLLEGIEN	1			1	2
CONCHES SUR GONDOIRE				1	1
COURTRY	4			4	8
CROISSY BEAUBOURG				4	4
DAMPMART	2			4	6
GOURNAY SUR MARNE				3	3
GOVERNES				1	1
LAGNY SUR MARNE		8	11	2	21
LOGNES	1	1	1	3	6
MONTEVRAIN	20				20
MONTFERMEIL	5			6	11
NOISIEL	4			5	9
SAINT THIBAUT DES VIGNES	3			3	6
THORIGNY SUR MARNE					0
TORCY				14	14
VAIRES SUR MARNE	3			1	4
TOTAL	63	9	12	74	158

1.4.2. Les colonnes enterrées

244 points d'apport volontaire enterrés (+4,3% par rapport à l'année 2023) sont en place sur 2 communes du territoire pour la collecte des déchets ménagers résiduels, des emballages, journaux/papiers et du verre.

	COLONNES ENTERRÉES			TOTAL
	Déchets Ménagers Résiduels	Emballages, journaux, magazines	Verre	
BUSSY SAINT GEORGES	36	29	17	82
MONTEVRAIN	86	45	31	162
TOTAL	122	74	48	244

A noter : le SIETREM prend en charge également la collecte des « MOLOK » appartenant à la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire (12 pour les Déchets Ménagers Résiduels et 5 pour le verre). La maintenance et le lavage des Molok n'est pas à la charge du SIETREM.

1.4.3. Les abris-bacs biodéchets

47 abris-bacs, permettant la collecte des biodéchets, sont en place sur le territoire.

	ABRIS-BACS Biodéchets
BUSSY SAINT GEORGES	7
GOURNAY SUR MARNE	11
LOGNES	1
MONTEVRAIN	12
MONTFERMEIL	16
TOTAL	47

1.5. Les évènements marquants de l'année 2024

Il faut noter qu'en 2024 :

- Le nombre de retraits de bacs est en forte hausse sur les bacs déchets ménagers résiduels, emballages, journaux/papiers et verre. Cette évolution est liée à la maintenance réalisée sur des bacs autres que SULO. En effet, le prestataire n'a pas la possibilité de remplacer les pièces détachées sur ces bacs et procède donc à un remplacement. De même, en cas de changement de volume, le mouvement est enregistré comme un retrait et une dotation de bac.
- Le nombre de colonnes carton continue d'augmenter (+34% par rapport à 2023), 3 nouvelles communes ayant rejoint le dispositif en 2024 .
- Le nombre d'abris-bacs est lui aussi en augmentation. La fin de l'expérimentation et le choix du déploiement d'un mode de collecte en apport volontaire a conduit à la mise en place de 34 nouveaux abris-bacs en 2024.

2. LA COLLECTE

2.1. Description du service de collecte

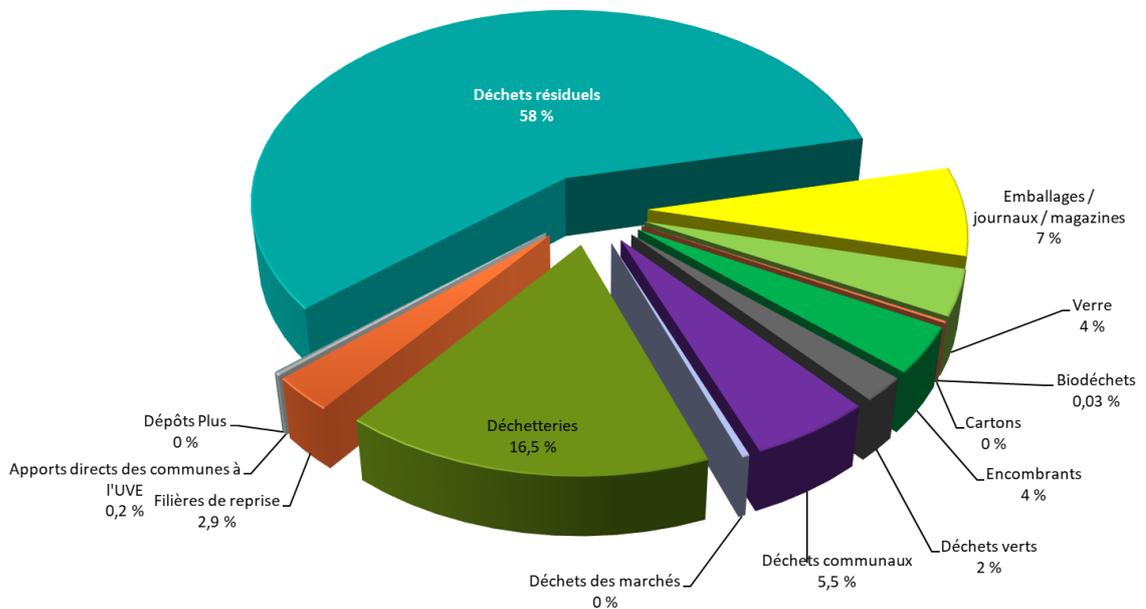
Les déchets ménagers sont collectés et acheminés vers les centres de traitement selon les modalités suivantes :

	Prestataire	Fréquence de collecte	Mode de présentation	Population desservie	Type de traitement	
Déchets ménagers	Collecte déchets ménagers résiduels	SEPUR	C1 à C6	Bac grenat ou bac gris à couvercle grenat	100 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective emballages + Journaux/papiers	SEPUR	C1	Bac gris à couvercle jaune	100 %	Centre de tri (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective verre	SEPUR	C0,5	Bac gris à couvercle vert	100 %	Centre de tri (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte des encombrants	SEPUR	2 à 24 fois / an ou sur RDV	Vrac sur trottoir	100 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte des déchets verts	SEPUR	7 à 44 fois / an	Sac papier, bac, fagot	18 %	Compost Val d'Europe (Chalifert)
	Collecte des biodéchets	SEPUR	C1	Bac gris couvercle marron	4%	Déconditionnement (Stains) puis méthanisation agricole (77)
	Collecte apport volontaire verre	OURRY	Variable	Colonne fixe	100 %	Centre de tri (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte apport volontaire Déchets ménagers résiduels	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C2 à C3	PAVE fixe	1 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective apport volontaire emballages + Journaux/papiers	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C2	PAVE fixe	1 %	Centre de tri (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective apport volontaire cartons	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C1 à C2	Colonne fixe	53 %	Centre de regroupement et de tri (Emerainville)
Collecte apport volontaire biodéchets	SEPUR	C1	Abri-bacs	20%	Déconditionnement (Stains) puis méthanisation agricole (77)	
Déchets non ménagers	Collecte des déchets communaux	VEOLIA AUBINE	A la demande des communes	Bennes des services techniques	94 %	ISDND REP (Claye Souilly) et Compost Val d'Europe (Chalifert)
	Collecte des marchés	SEPUR	Les jours des marchés	Bac ou vrac sur le site des marchés	63 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Apport direct de déchets ménagers résiduels à l'UVE	Communes	Variable	Véhicule communal	-	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Dépôt Plus : encombrants diffus	SEPUR	C1	Vrac sur le site du dépôt	-	Déchetterie professionnelle (Quincy Voisins)

2.2. Les tonnages des flux collectés

	2020	2021	2022	2023	2024		Evolution 2023/2024
Population	303 420	305 292	308 203	309 901	310 946		
Déchets résiduels	88 272	89 668	85 024	83 164	85 158	57,6%	2,4%
<i>Porte-à-porte</i>	86 772	87 911	83 258	81 400	83 123	56,2%	2,1%
<i>Points d'apport volontaire</i>	1 500	1 757	1 766	1 764	2 035	1,4%	15,4%
Emballages / journaux / papiers	10 156	10 447	10 159	10 395	10 732	7,3%	3,2%
<i>Porte-à-porte</i>	9 928	10 172	9 898	10 133	10 439	7,1%	3,0%
<i>Points d'apport volontaire</i>	228	275	261	262	293	0,2%	11,5%
Verre	6 455	6 200	5 891	5 720	5 569	3,8%	-2,6%
<i>Porte-à-porte</i>	6 090	5 787	5 415	5 272	5 102	3,5%	-3,2%
<i>Points d'apport volontaire</i>	365	413	476	448	467	0,3%	4,2%
Biodéchets				22	46	0,0%	108,6%
Cartons			38	95	185	0,1%	95,0%
Encombrants	9 089	8 506	6 786	5 825	5 609	3,8%	-3,7%
Déchets verts	2 222	2 501	2 359	2 719	2 989	2,0%	10,0%
Déchets communaux	8 809	9 091	7 802	8 180	8 062	5,5%	-1,4%
<i>Dont déchets divers</i>	7 875	7 824	6 982	7 234	7 217	4,9%	-0,2%
<i>Dont déchets verts</i>	834	1 134	725	849	772	0,5%	-9,1%
<i>Dont Gravats</i>	101	133	95	97	73	0,0%	-24,5%
Déchets des marchés	745	826	686	543	504	0,3%	-7,0%
Déchetteries	15 115	21 661	19 043	21 713	24 323	16,5%	12,0%
<i>Saint-Thibault-des-Vignes</i>	3 628	4 771	3 522	4 945	6 593	4,5%	33,3%
<i>Croissy-Beaubourg</i>	1 132	1 471	1 378	1 714	1 622	1,1%	-5,4%
<i>Noisiel</i>	1 818	2 304	1 901	1 621	2 182	1,5%	34,6%
<i>Chelles</i>	6 542	10 053	8 656	10 466	10 392	7,0%	-0,7%
<i>Chanteloup-en-Brie</i>	1 947	3 004	3 534	2 904	3 442	2,3%	18,6%
<i>Déchetteries mobiles</i>	47	58	52	63	92	0,1%	45,5%
Filières de reprise	2 079	3 193	3 559	3 951	4 242	2,9%	7,3%
Apports directs des communes à l'UVE	327	357	343	352	326	0,2%	-7,5%
Dépôts Plus			134	64	101	0,1%	57,3%
TOTAL (tonnes)	143 269	152 450	141 826	142 743	147 845	100,0%	3,6%
Ratio global kg / habitant / an	469	495	457	461	475		3,2%

Répartition des déchets par type de flux en 2024



Les déchets ménagers résiduels et les déchetteries concentrent 74,5% des tonnages de déchets collectés sur le territoire.

2.3. L'évolution des tonnages collectés



Entre 2023 et 2024, le tonnage global de tous les flux a augmenté de 3,6%.

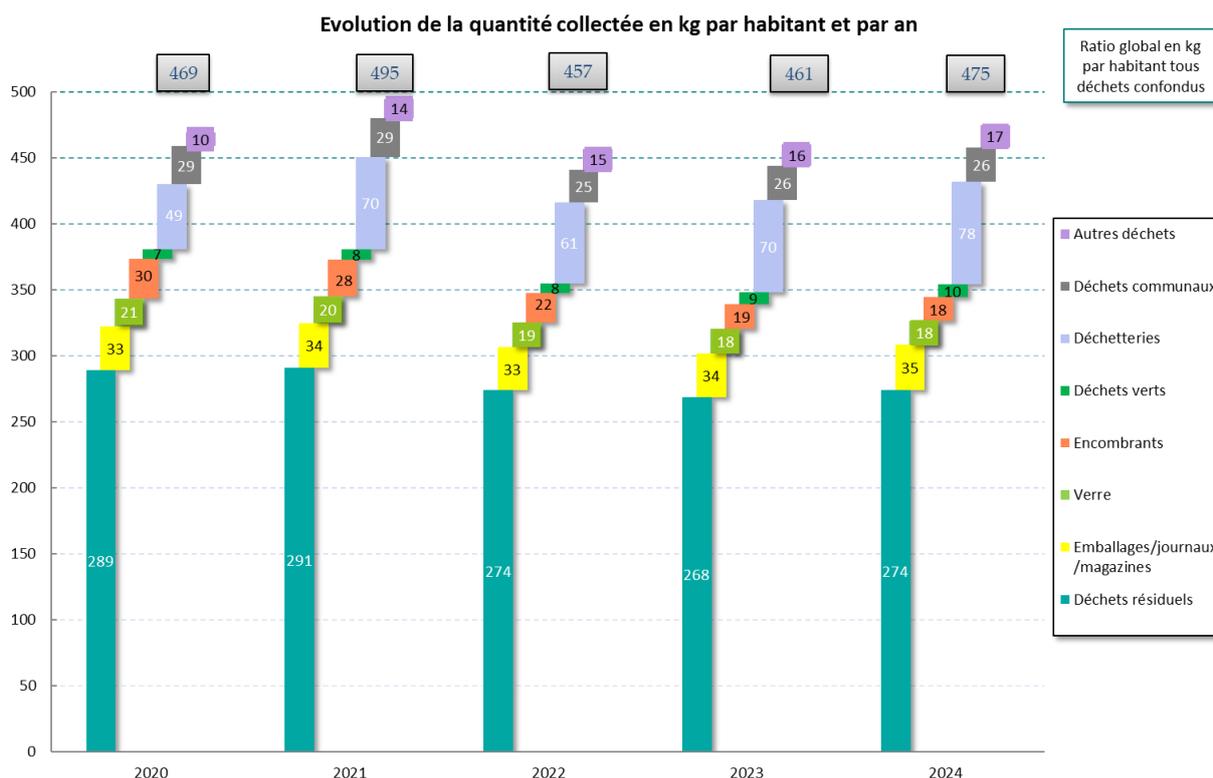
Les plus fortes augmentations de tonnages sont observées :

- Sur les biodéchets (+109%), en raison du déploiement de la gestion des biodéchets sur le territoire ;
- Sur les cartons (+95%), en raison du déploiement des bornes carton sur le territoire ;
- Sur les « Dépôts plus » (+57%), avec plus de sollicitations en 2024 ;
- Sur les déchetteries (+12%) en particulier sur les déchetteries mobiles (+46%) et les déchetteries de Saint-Thibault-des-Vignes (+33%), de Noisiel (+35%) et de Chanteloup (+19%), en raison de la modification du règlement des déchetteries autorisant l'accès aux véhicules tôleés (apports de professionnels difficilement identifiables).

Les déchets verts ont également augmenté de 10% entre 2023 et 2024, certainement en raison des conditions climatiques particulièrement pluvieuses de 2024.

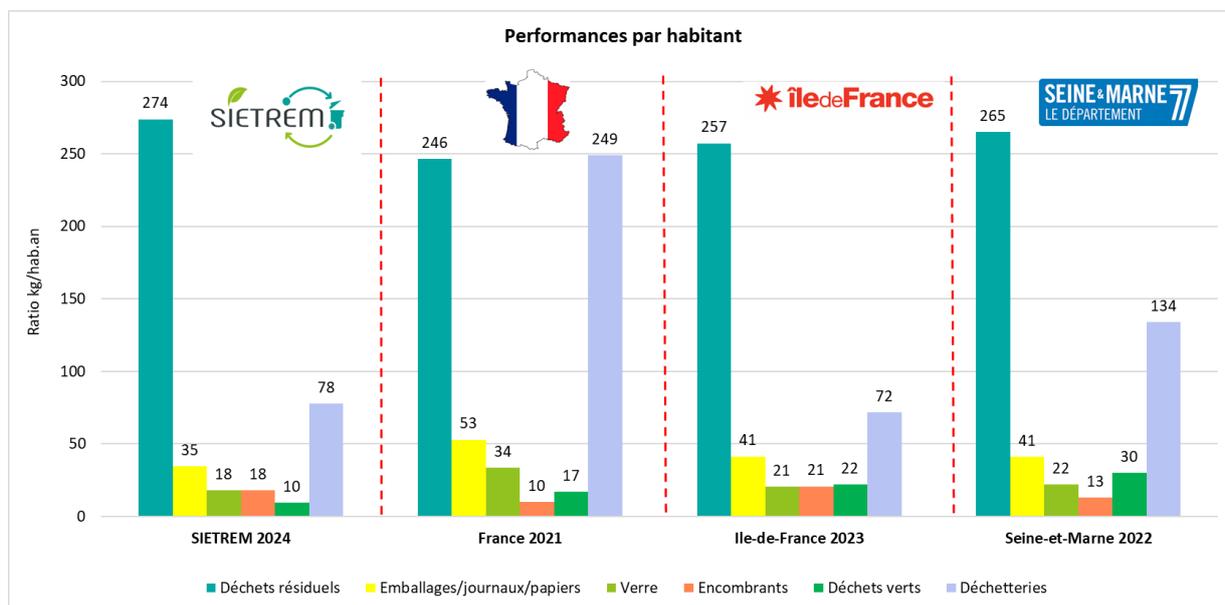
La plus forte diminution de tonnage est observée sur les gravats provenant des déchets communaux (- 24,5%). Les encombrants collectés en porte-à-porte continuent leur baisse (-4%) confirmant l'impact positif du déploiement de la collecte sur RDV.

2.4. Les performances de collecte



Le ratio de collecte par habitant continue à augmenter en 2024 pour atteindre 475 kg/hab./an. Les plus fortes augmentations sont observées sur les ratios de collecte en déchetteries et sur les déchets résiduels.

Comparaison des ratios de collecte avec les moyennes régionales et nationales (derniers chiffres publiés) :



Les quantités de déchets résiduels produites par habitant sont supérieures à celles observées au niveau national, régional et départemental. A noter que le ratio de déchets résiduels qui avait diminué en 2023 a retrouvé son niveau de 2022.

Les performances sur les emballages, journaux et papiers restent encore en-deçà des différents référentiels même si le ratio a augmenté depuis l'année dernière. Pour rappel, les caractérisations sur les déchets ménagers résiduels réalisées en 2024 ont montré que 39% du bac étaient composés de déchets concernés par les consignes de tri « emballages, journaux et papiers » soit 106 kg/hab. Une forte marge de progression est donc encore possible.

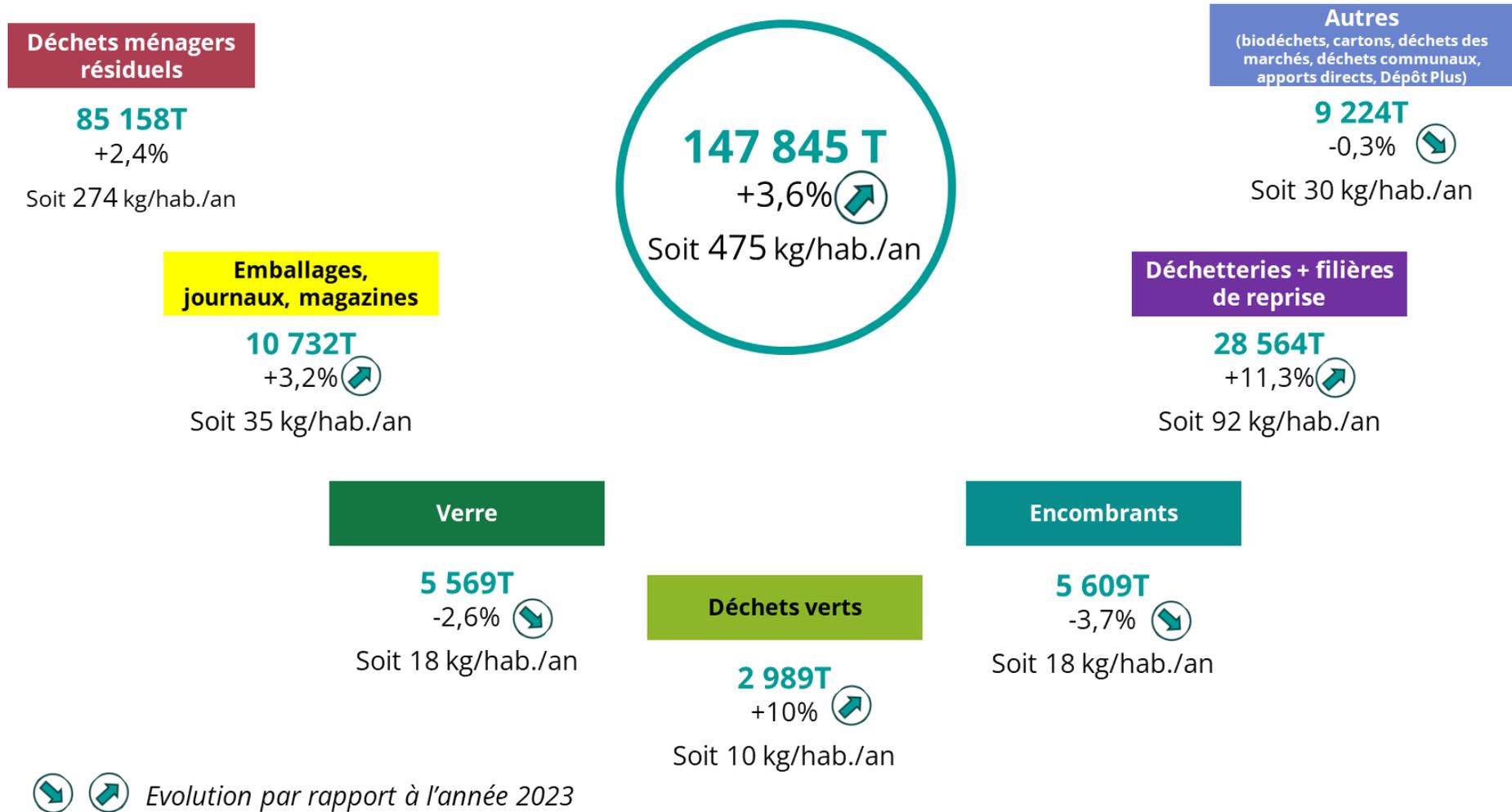
Les performances sur le verre sont inférieures aux performances nationales, régionales et départementales. Pour rappel, d'après les caractérisations, près de 18 kg/habitant de verre sont encore présents dans les déchets ménagers résiduels.

Les performances de collecte des encombrants sont proches de celles de l'Ile-de-France et celles des déchets végétaux sont inférieures à tous les autres référentiels malgré une augmentation de 10%. Toutefois, ces collectes spécifiques n'étant pas présentes dans l'ensemble des collectivités françaises, les ratios sont donc très disparates.

Les performances de collecte en déchetterie sont inférieures aux référentiels français et Seine-et-Marnais mais sont supérieures aux performances de l'Ile-de-France. La présence de collectes de déchets verts et d'encombrants en porte-à-porte génère un détournement de ces tonnages de déchetteries et le manque de déchetteries sur le territoire peut également limiter les apports sur les installations existantes.

2.5. Bilan global et tendances des tonnages et performances pour l'année 2024

TONNAGES ET PERFORMANCES DES DÉCHETS COLLECTÉS CONSTATS ET TENDANCES 2024

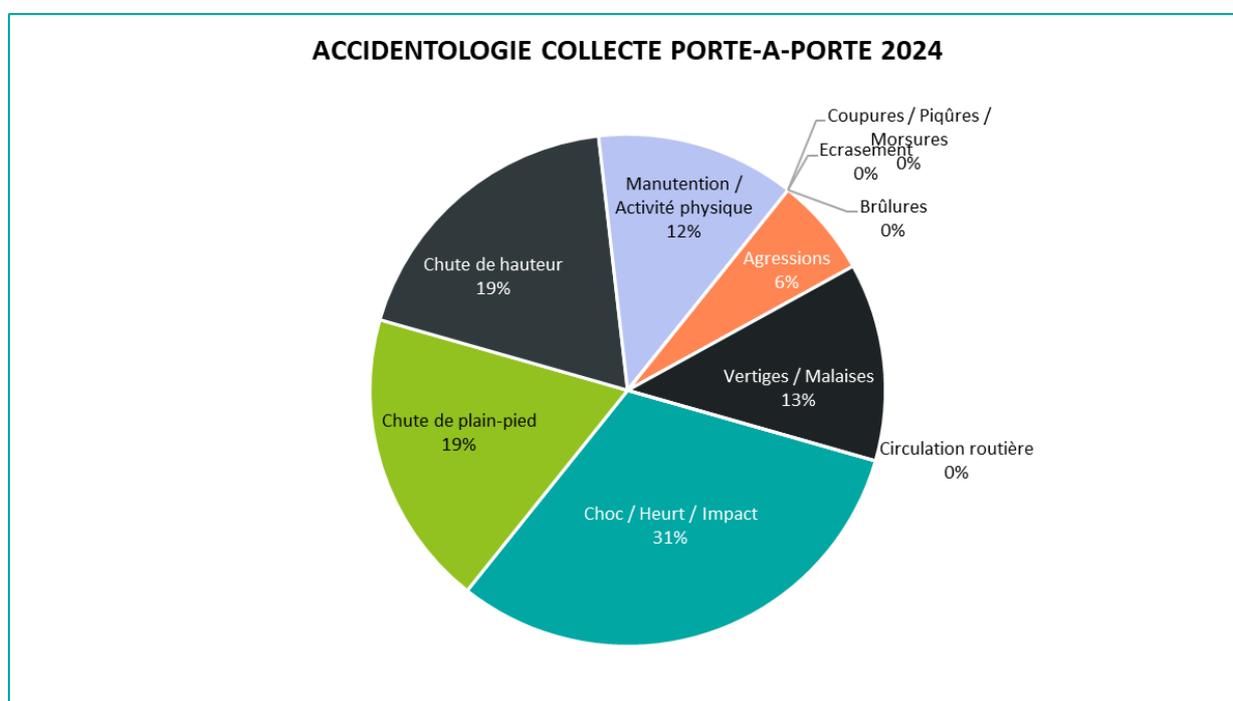


2.6. L'impact environnemental et les risques associés aux collectes

	Km parcourus	Emissions de gaz à effet de serre (teq CO ₂)
Collecte porte-à-porte	1 123 709	2 453
Collecte PAV	47 496	58,69
TOTAL	1 171 205	2 511,69

En 2024, près d'1,2 millions de kilomètres ont été parcourus pour la collecte, ce qui représente une émission de 2 512 tonnes d'équivalent CO₂.

14 accidents de travail ont été déclarés par le prestataire de collecte principal du territoire (SEPUR). 14 ont donné lieu à un arrêt de travail.



2.7. Les évènements marquants de l'année 2024

- **Poursuite du déploiement de la collecte des grands cartons en bornes d'apport volontaire**
Lancée sur les écoquartiers de 2 communes (Bussy-Saint-Georges et Montévrain) puis sur Courtry en 2022 afin de répondre aux problématiques de dépôts de cartons au pied des points d'apport volontaire ou de blocage des goulottes des points d'apport volontaire, cette collecte a rapidement convaincu les autres communes du territoire. Ainsi en 2024, 12 communes sont concernées par cette collecte (Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Georges, Champs-sur-Marne, Collégien, Courtry, Dampmart, Lognes, Montévrain, Montfermeil, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes et Vaires-sur-Marne).
- **Poursuite du déploiement de la collecte des encombrants sur rendez-vous**
La collecte des encombrants sur rendez-vous continue son déploiement. Ainsi en 2024, 10 nouvelles communes ont opté pour ce nouveau service (13 communes concernées en fin d'année – Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Martin, Champs-sur-Marne, Chanteloup-

en-Brie, Chelles, Conches-sur-Gondoire, Courtry, Dampmart, Guermantes, Montévrain, Montfermeil, Saint-Thibault-des-Vignes, Vaires-sur-Marne - soit 53% de la population desservie par ce service).

➤ **Fin de l'expérimentation de gestion des biodéchets et début du déploiement.**

Dans une démarche vertueuse de gestion des déchets et afin de se conformer à la loi qui impose aux collectivités de proposer une solution de tri des biodéchets à la source, le SIETREM a expérimenté, d'avril 2023 à mars 2024, une gestion différenciée des déchets alimentaires sur 3 communes du territoire : le centre-ville de Bussy-Saint-Georges, le quartier du village à Lognes et toute la ville de Gournay-sur-Marne. Le porte-à-porte, l'apport volontaire et le compostage partagé ont ainsi été testés. Les résultats de l'expérimentation ont permis de retenir 2 solutions qui viennent compléter le compostage individuel et en pied d'immeuble déjà opérationnels : l'apport volontaire et le compostage partagé. En 2024, deux nouvelles communes proposent de nouveaux modes de gestion des biodéchets à leurs habitants : Montévrain (points d'apports volontaire uniquement) et Montfermeil (points d'apports volontaire et compostage partagé). Le déploiement va se poursuivre en 2025 et dans les années à venir.

➤ **Reprise des bouteilles de protoxyde d'azote des communes**

Le protoxyde d'azote, communément appelé « gaz hilarant », cause des dégâts considérables en termes de santé publique, de pollution et de dégâts sur les infrastructures de traitement des déchets (explosions et départs de feu).

Les agents des services techniques des communes adhérentes peuvent déposer les cartouches collectées au siège du SIETREM depuis fin 2024. Ces dernières sont ensuite gérées en toute sécurité par un prestataire spécialisé, garantissant un traitement respectueux de l'environnement.

➤ **Gestion des Jeux Olympiques**

La SIETREM a pris en charge les déchets liés aux Jeux Olympiques gérés par les communes (hors sites olympiques).

➤ **Test d'un système d'intelligence artificielle sur les bennes de collecte**

Depuis fin 2024, le SIETREM expérimente le système « FICHA », un outil numérique permettant de mieux identifier les erreurs présentes dans les bacs de collecte. À l'aide d'une caméra embarquée dans 3 camions de collecte sélective, un logiciel analyse grâce à l'intelligence artificielle les déchets vidés dans la benne. Grâce à des algorithmes de traitement d'images, l'outil est capable d'examiner la qualité du tri et de repérer les éventuelles erreurs (déchets non conformes, emballages en sacs, emballages imbriqués, déchets dangereux...). Les données récoltées permettent ensuite aux services du syndicat :

- De cibler et d'adapter leurs actions de sensibilisation auprès des habitants des zones concernées,
- De vérifier le respect des consignes de collecte par le prestataire,
- D'analyser la qualité du flux arrivant sur le centre de tri.

➤ **Intensification des suivis de collecte**

L'équipe collecte du SIETREM a renforcé sa présence sur le terrain en 2024 afin d'améliorer le suivi des prestations de collecte.

➤ **Remise à plat des dotations et présentation en zone industrielle**

Les dotations en bacs sur les zones industrielles ont été revues afin de se conformer au règlement de collecte et aux besoins des entreprises concernées.

3. LES DECHETTERIES

3.1. Description des déchetteries

Le SIETREM met à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries réparties sur le territoire dans les communes de :

- Chanteloup-en-Brie – ZAC du Chêne St Fiacre – rue des Temps Modernes ;
- Chelles – ZAC de la Tuilerie – rue de la Briqueterie ;
- Croissy-Beaubourg – ZA PARIEST – rue des Vieilles Vignes ;
- Noisiel – Parc d'activités La Mare Blanche – rue de la Mare Blanche ;
- Saint-Thibault-des-Vignes – ZAE La Courtillière – rue du Grand Pommeraye.

Un service de déchetterie mobile est également réalisé sur les communes de :

- Courtry – Espace Jacobsen, Rue Charles Van Wyngène (Parking du haut) – 3 dates en 2024 ;
- Dampmart – Rue Michel Place (Parking du gymnase G. Roby) – 2 dates en 2024 ;
- Thorigny-sur-Marne – Rue du Moulin à Vent (Parking du collège) – 10 dates en 2024.

Les habitants du territoire ont pu accéder à l'ensemble des déchetteries et disposaient chaque jour d'au moins une déchetterie ouverte aux horaires suivants :

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles S ^t -Thibault-des-Vignes	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles S ^t -Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h30	13h - 17h	9h - 17h	Lundi & mercredi	9h - 13h	14h30 - 18h30	9h - 18h30
Mardi, jeudi & vendredi	13h - 17h	9h - 13h30		Mardi, jeudi & vendredi	14h30 - 18h30	9h - 13h	
Samedi	9h - 12h / 13h - 17h			Samedi	9h - 12h / 14h - 18h30		
Dimanche	9h - 13h			Dimanche	9h - 12h30		

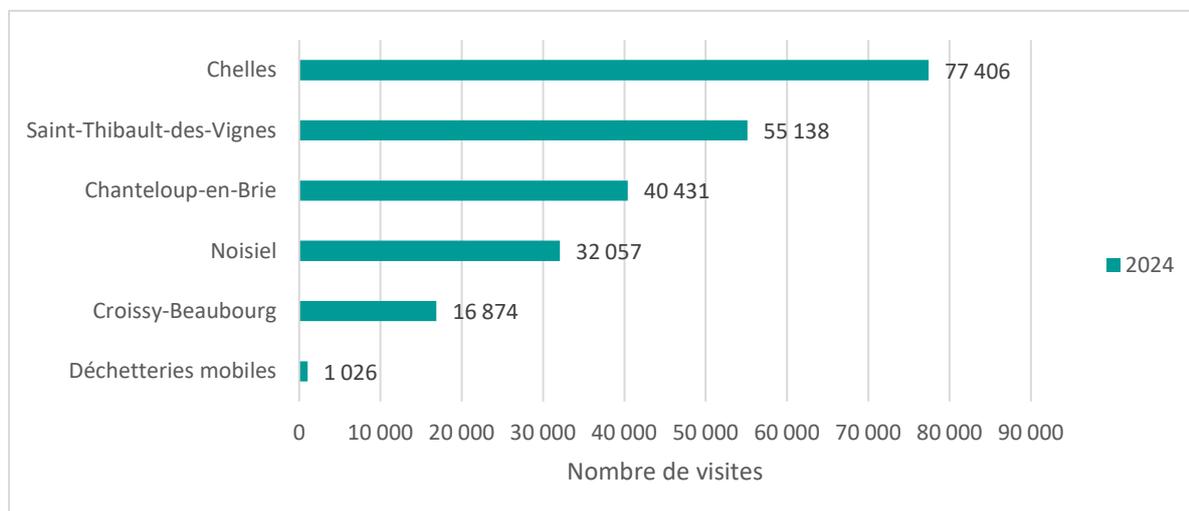
Les déchetteries sont équipées des matériels suivants :

- 1 à 3 bennes gravats,
- 1 à 3 bennes encombrants non incinérables
- 1 benne encombrants incinérables (sauf à Croissy-Beaubourg)
- 1 à 4 bennes végétaux
- 1 benne bois à Chelles et Saint-Thibault-des-Vignes
- 1 benne cartons
- 1 benne ferrailles
- 1 borne huile minérale
- 1 fût d'huile organique
- Caisson radiographie
- Caissons DDS
- Caisson cartouches d'encre
- Caisson piles et batteries
- Caisson capsules Nespresso
- Caissons néons et ampoules
- Caissons électroménagers
- Caissons articles de sports et de loisirs et articles de bricolage et de jardin thermiques, jouets
- 1 borne à vêtements
- 2 colonnes à journaux
- 1 colonne à verre
- 1 benne pour le mobilier
- 1 caisson pour les textiles et la literie

A noter : Avec 1 déchetterie fixe pour 61 980 habitants, le SIETREM est sous-doté en installations par rapport aux préconisations de l'ADEME et aux besoins réels des habitants du territoire.

3.2. Fréquentation des déchetteries

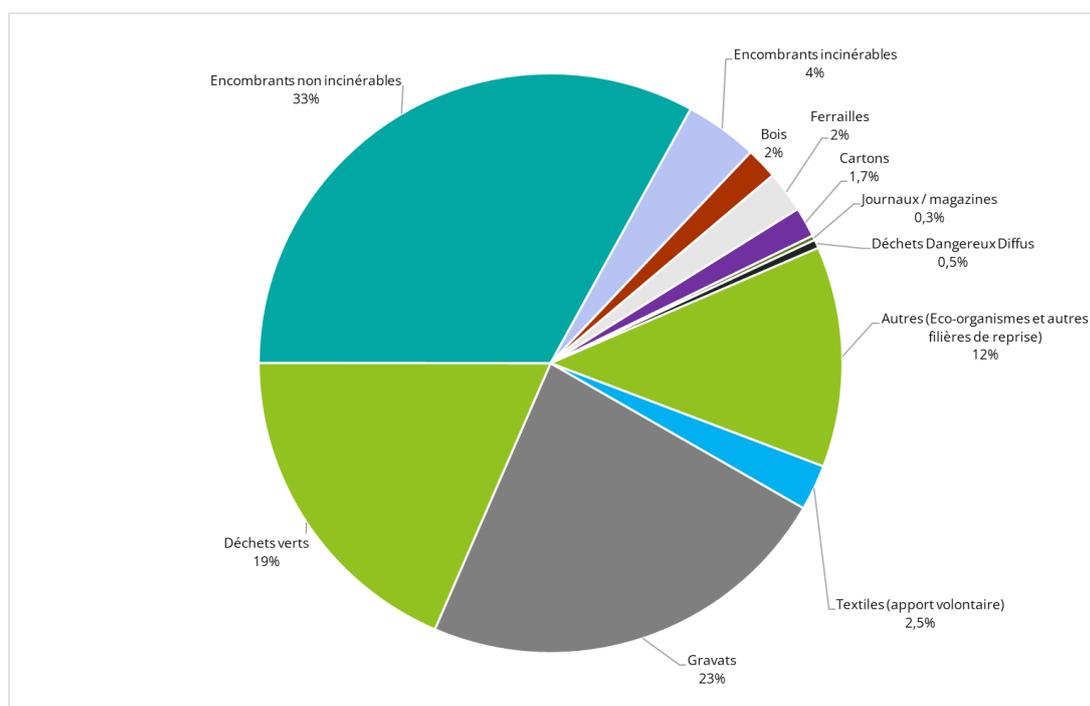
En 2024, **37 789 usagers** se sont rendus en déchetterie ce qui représente **222 932 visites** (+11% par rapport à 2023).



Les déchetteries de Chelles et de Saint-Thibault-des-Vignes sont celles qui enregistrent le plus de passages (59% des visites).

3.3. Les flux collectés en déchetteries

En 2024, en intégrant les filières de reprise, les déchetteries fixes et mobiles ont réceptionné 28 565 tonnes de déchets (+11,3% de déchets par rapport à l'année 2023) répartis de la façon suivante :

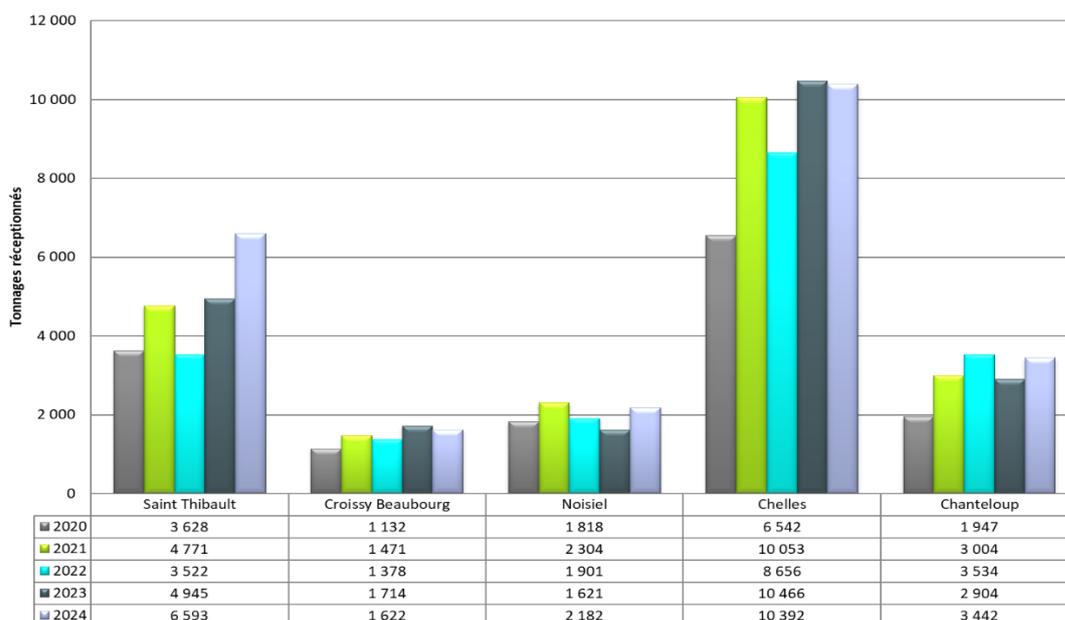


A noter : tous les tonnages de textiles collectés sur le territoire (en déchetterie et hors déchetterie) ont été intégrés au flux des déchetteries.

Les encombrants non incinérables, les déchets verts, les gravats et les filières de reprise représentent 87% des flux entrants.

Entre 2023 et 2024, tous les flux ont augmenté excepté les journaux/magazines. Dans les flux qui ont augmenté, citons : le bois (+76%), les déchets dangereux diffus (+23%) et les encombrants incinérables (+23%).

Le suivi des tonnages collectés par déchetterie fixe entre 2020 et 2024 montre une prédominance des apports sur la déchetterie de Chelles. En 2024, une augmentation significative des tonnages est observée sur la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes (+30%), sur celle de Noisiel (+30%) et sur celle de Chanteloup (+17%). Sur les déchetteries de Croissy-Beaubourg et Chelles, les tonnages réceptionnés sont en légère baisse.



Les filières empruntées par les différents flux ainsi que les ratios de collecte en déchetteries par habitant sont présentées dans le tableau suivant :

Type de déchets acceptés	Mode de traitement	Poids par hab en kg/an		
		2022	2023	2024
Gravats	ISDI	16,11	18,17	21,27
Déchets verts	Compost Val d'Europe	13,28	14,64	17,02
Encombrants non incinérables	ISDND	25,04	29,34	30,27
Encombrants incinérables	UVE	2,75	3,03	3,72
Bois	Compost Val d'Europe	0,69	0,92	1,62
Ferrailles	CORNEC	1,56	1,89	2,11
Cartons	VEOLIA	1,28	1,38	1,54
Journaux / magazines	VEOLIA	0,30	0,33	0,24
Déchets Dangereux Diffus	CHIMIREC	0,29	0,36	0,44
Autres (Eco-organismes et autres filières de reprise)	DEEE-COREPILE-ECODDS-ECOMOBILIER et autres	9,19	10,45	11,31
Textiles (apport volontaire)	RE FASHION	2,27	2,30	2,33
TOTAL		72,77	82,81	91,87

Le ratio de collecte de déchets en déchetteries a augmenté de 11% par rapport à 2023.

En 2024, le poids de déchets par visiteur était de 125 kg. Les apports les plus importants par visiteur sont observés sur Chelles (152 kg/visiteur, en baisse de 20 kg/visiteur par rapport à 2023), Saint-Thibault-des-Vignes (134 kg/visiteur, en augmentation de 19 kg/visiteur par rapport à 2023) et Croissy-Beaubourg (131 kg/visiteur, en baisse de 14 kg/visiteur par rapport à 2023).

3.4. Les évènements marquants de l'année 2024

- Deux nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) gérées par ECOMAISON ont été mises en place sur les déchetteries en 2024 :
 - Les jouets
 - Les articles de Bricolage Et de Jardin (ABJ) non Thermiques.

- La signalétique a été modifiée sur l'ensemble des déchetteries en 2024.

Focus sur les filières de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) :

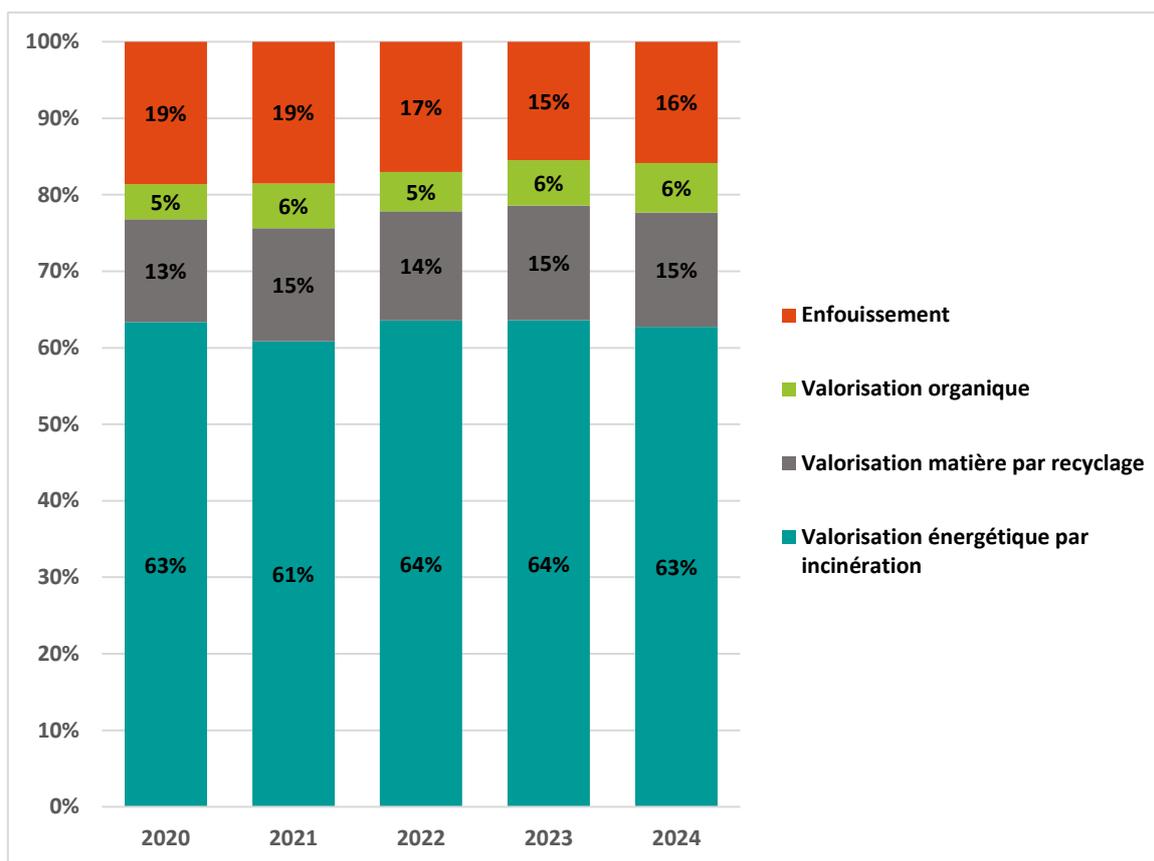
FLUX	ECO-ORGANISME	TONNAGE
Mobilier	ECOMAISON	2 709,8
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	ECOLOGIC	574,2
Articles de Sport et de Loisirs (ASL)	ECOLOGIC	7,5
Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ Th) Thermiques	ECOLOGIC	4,3
Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) non Thermiques et Jouets	ECOMAISON	5,0
Lampes	ECOSYSTEM	4,2
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	ECODDS	116,1
Piles	COREPILE	6,9
Pneus	ALIAPUR	41,4
Huile alimentaire	QUATRA	7,3
Huile moteur	CYCLEVIA	37,2
Cartouches d'encre	PRINTERRE EA	1,3
Radiographies	RECYCL-M	1,1
Extincteurs	ECOSYSTEM	0,4
TOTAL		3 516,7 T

4.2. Les modes de traitement

Les filières empruntées par les différents flux sont présentées dans le tableau ci-dessous (dans ce tableau, les flux secondaires (refus de tri, matières secondaires issues de l'incinération, ...) ne sont pas pris en compte, puisque ce sont des flux issus d'installations de traitement) :

Flux des déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destinations des déchets collectés	Modes de traitement 2024	Mode de traitement 2023			
Déchets ménagers résiduels	Porte-à-Porte	83 123	85 158	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes	Collecte en vue d'une valorisation 124 427 T 84%	Collecte en vue d'une valorisation 120 626 T 85%			
	Points d'Apport Volontaire	2 035							
Verre	Porte-à-Porte	5 102	5 569	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes	Valorisation énergétique par incinération 92 753 T 63%	Valorisation énergétique par incinération 90 823 T 64%			
	Points d'Apport Volontaire	467							
Emballages journaux papiers	Porte-à-Porte	10 439	10 732	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes	63%	64%			
	Points d'Apport Volontaire	293							
Biodéchets	Porte-à-porte et apport volontaire	46	46	Méthanisation agricole					
Cartons	Points d'Apport Volontaire	185	185	Centre de tri	Valorisation matière par recyclage	Valorisation matière par recyclage			
	Déchetterie	479	479						
Déchets verts	Porte-à-Porte	2 989	2 989	Plateforme compostage	22 073 T 15%	21 392 T 15%			
	Déchetterie	5 292	5 292						
	Bennes des services techniques	772	772						
Encombrants	Porte-à-Porte	5 609	5 609	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes	Valorisation organique 9 601 T	Valorisation organique 8 412 T			
	Déchetterie	9 412	9 412	Installation de stockage des déchets non dangereux	6%	6%			
		1 156	1 156	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes	Enfouissement	Enfouissement			
	Bennes des services techniques	7 217	7 217	Installation de stockage des déchets non dangereux	23 418 T	22 117 T			
Gravats	Déchetterie	6 615	6 615	Installation de stockage des déchets inertes	16%	15%			
	Bennes des services techniques	73	73						
Déchets ménagers spéciaux	Déchetteries	252	252	CHIMIREC/ECODDS					
Pneus/piles/huiles organiques et minérales / cartouches / radiographies / extincteurs		117	117	ALIAPUR/CHIMIREC/COREPIL E/CYCLEVIA/ECOMAIISON/ECOLOGIC/QUATRA/ ...					
DEEE		574	574	ECOLOGIC/ECOSYSTEM					
Mobilier		2 710	2 710	ECOMOBILIER					
Bois		502	502	Plateforme de compostage					
Journaux-magazines		74	74	Centre de tri					
Ferraille		656	656	Valorisateur					
Textiles		Déchetteries/Communes	725	725			REFASHION		
Déchets communes		Services techniques	326	326			Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes		
Déchets des marchés		Bac ou vrac sur le site des marchés	504	504			Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes		
Dépôts Plus	Collectes in situ	101	101	Installation de stockage des déchets non dangereux					
TOTAL		147 845	147 845		147 845	142 743			

Au cours de l'année 2024, les tonnages orientés vers la valorisation organique ont augmenté (+10% par rapport à l'année 2023), principalement en raison de l'augmentation des tonnages de déchets verts et de bois en déchetteries. Les volumes de l'enfouissement ont légèrement réaugmenté (+2%) au détriment de la valorisation énergétique. La valorisation matière est restée stable.



Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets du SIETREM

Installations où sont traités les déchets gérés par le SIETREM	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Usine d'incinération des déchets non dangereux	SIETREM	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION ENERGIE	Electricité
Centre de tri collecte sélective	SIETREM	SEPUR	Recyclage matière
Installations de stockage de déchets	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION	Enfouissement
	REP Claye-Souilly	VEOLIA	
Traitement organique par compostage	COMPOST VAL D'EUROPE	COMPOST VAL D'EUROPE	Compostage
Traitement organique par méthanisation	MOULINOT	MOULINOT Méthaniseur agricole	Déconditionnement Méthanisation

4.3. L'unité de valorisation énergétique

4.3.1. Description de l'installation

L'unité de valorisation énergétique est exploitée par la société SUEZ RECYCLAGE VALORISATION ENERGIE en Délégation de Service Public.

Le site appartenant au syndicat est situé : 3, rue du Grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes.

Elle est implantée sur une superficie de 3,55 hectares.

Elle dispose de :

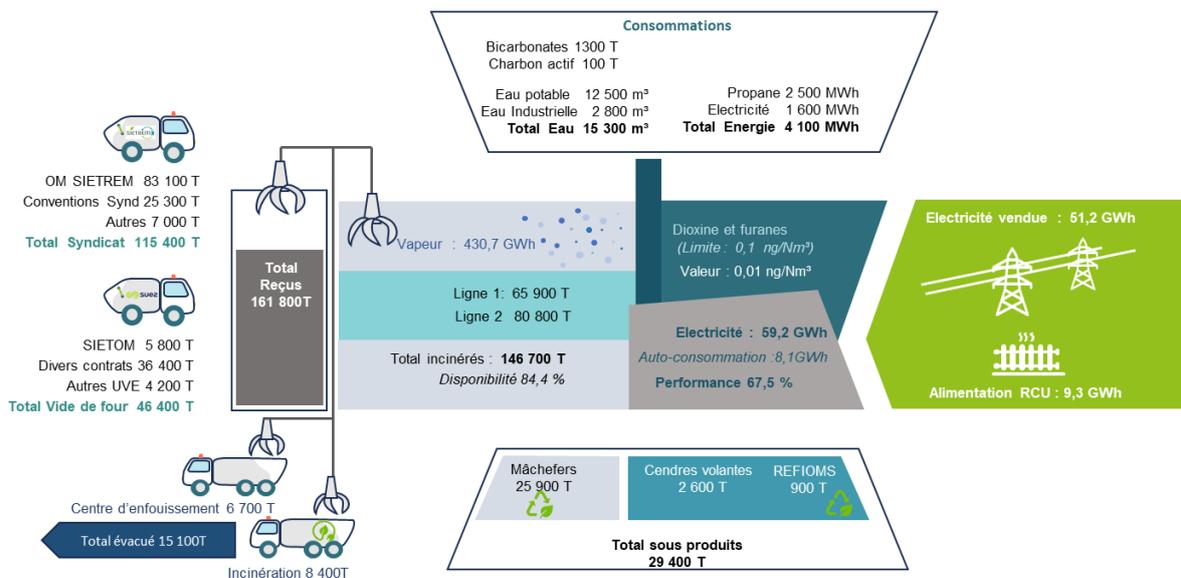
1. Deux lignes de fours avec grilles à rouleaux d'une capacité respective de :
 - 8 tonnes/heure pour la ligne N°1,
 - 12 tonnes/heure pour la ligne N°2,
2. Deux chaudières d'une capacité respective de :
 - 25 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N°1,
 - 35 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N°2,
3. D'un turboalternateur de 10 MW,
4. D'un traitement des fumées Type "sec" (Electrofiltres + Filtres à manches)
5. D'une installation de traitement DeNOx SCR (permettant d'éliminer les oxydes d'azote NOx) mise en service en janvier 2018 sur les 2 lignes.

Les mises en service industrielles ont été faites pour la Ligne 1 en 1985 et pour la Ligne 2 en 1995.

Elle dispose d'une capacité de traitement nominale de 155 000 tonnes de déchets par an (déchets ménagers et déchets industriels banals).

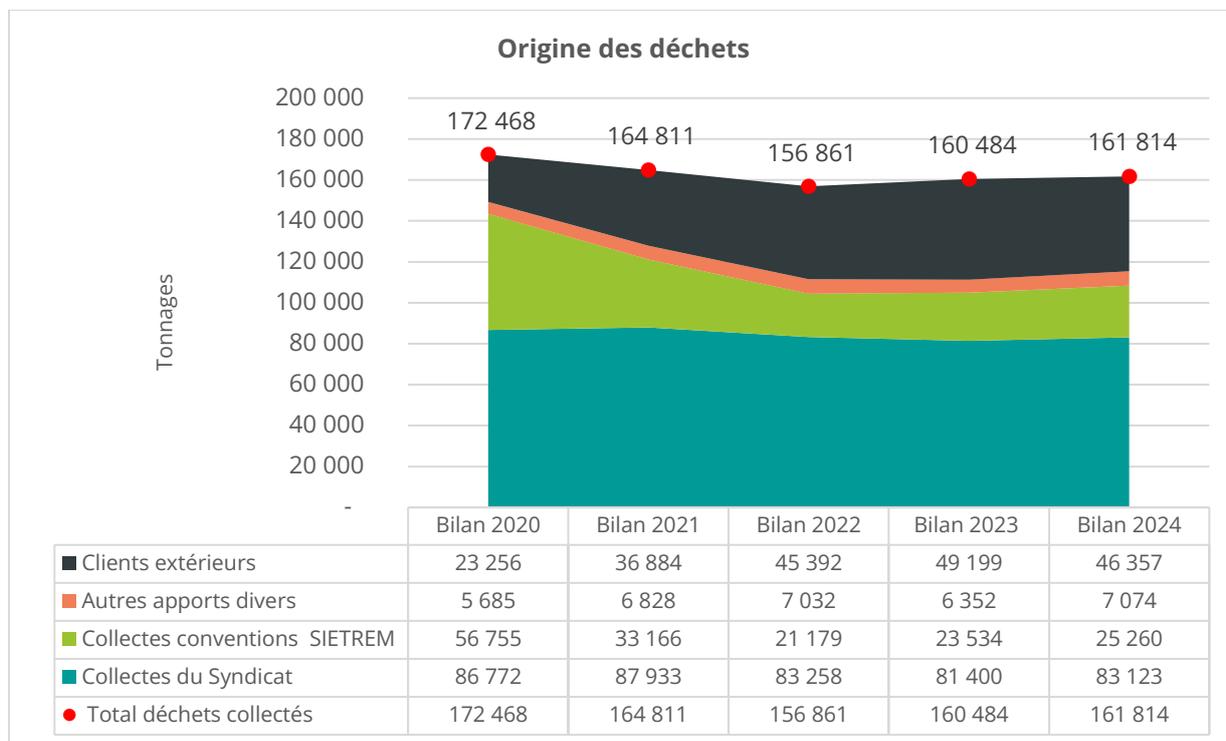
4.3.2. Bilan de fonctionnement sur l'année 2024

Données globales

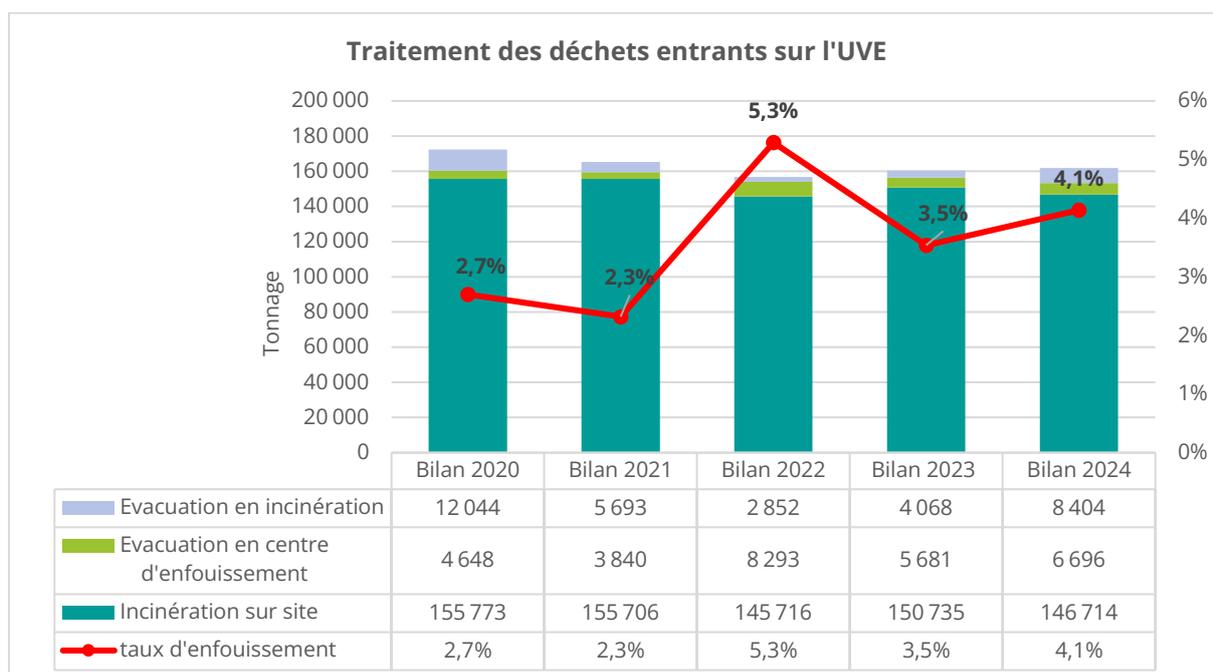


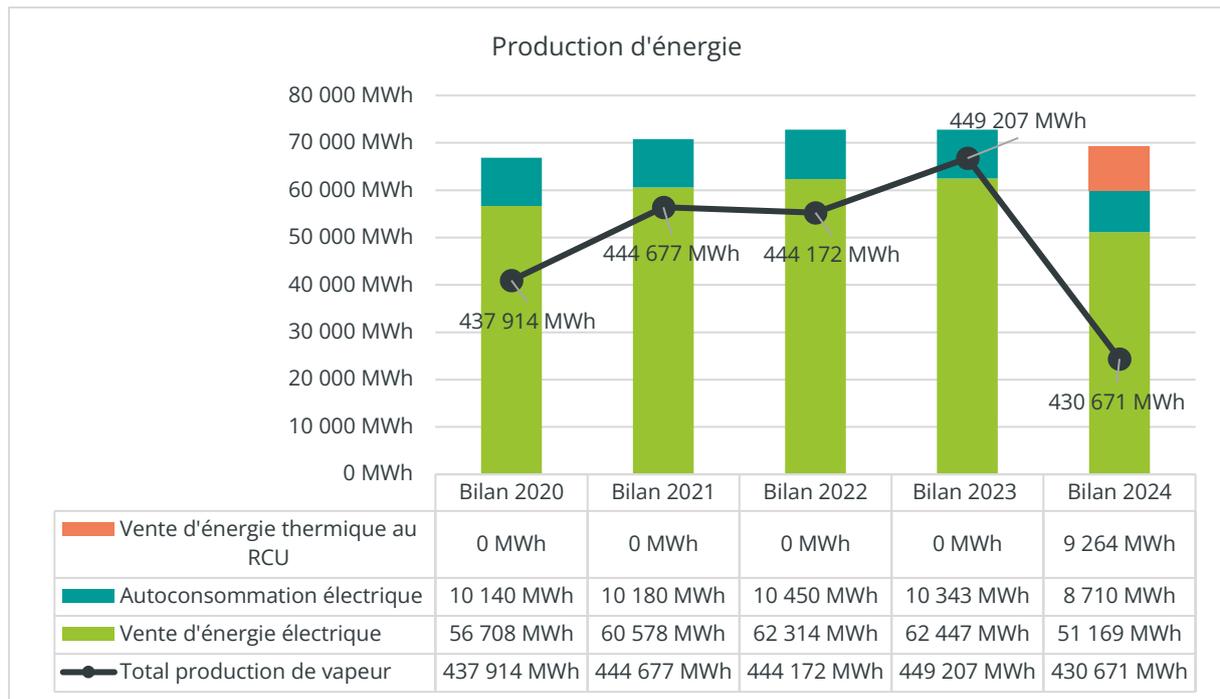
L'origine des déchets

En 2024, le site a réceptionné un total de 161 814 tonnes de déchets. Les déchets collectés en porte-à-porte par le SIETREM représentaient 55,7% des apports sur l'usine de valorisation énergétique (en augmentation de 5% par rapport à l'année précédente). Les conventions passées par le SIETREM avec d'autres collectivités représentaient 15,6% des apports (en hausse de 0,9% par rapport à l'année précédente). 28,6% des apports provenaient de clients extérieurs (en baisse de 2,1% par rapport à l'année précédente).



Les filières de traitement des déchets entrants sur l'UVE

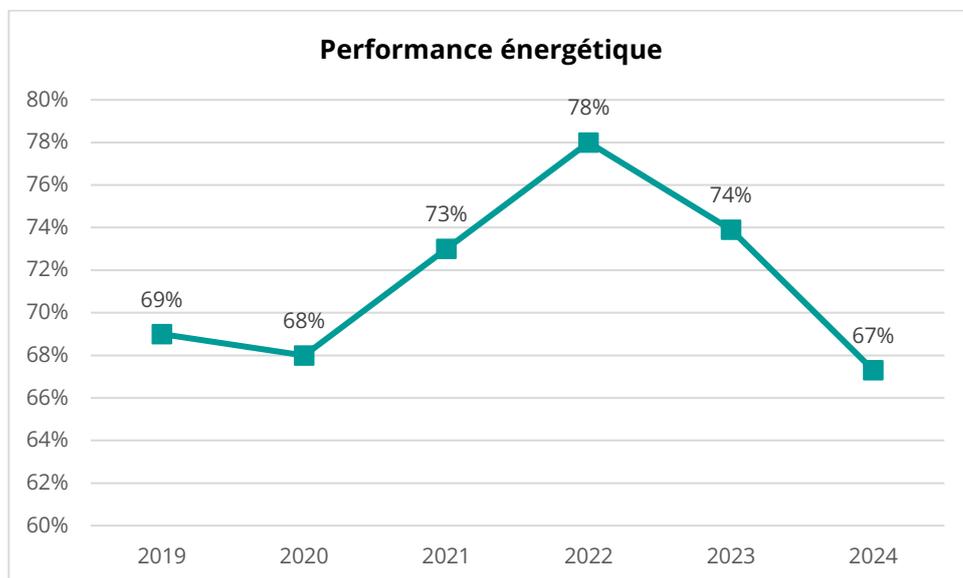




Les données de vente à Enedis ont été très impactées en 2024 en raison :

- De l'arrêt de la turbine pour la réalisation de sa maintenance majeure,
- De la mise en service du réseau de chaleur urbain au 4^{ème} trimestre.

La performance énergétique



La performance énergétique de l'installation continue sa baisse en 2024 pour atteindre 67%. Cette baisse peut s'expliquer par l'impact de la révision majeure du Groupe Turbo-Alternateur (Arrêt de 6 semaines du GTA). L'objectif de 65% sur l'année a tout de même pu être atteint grâce au fonctionnement de l'usine au second semestre 2024 et à l'énergie thermique vendue en fin d'année. Toutefois, cela n'a pas suffi pour atteindre 70% de performance énergétique permettant de bénéficier d'une TVA réduite sur l'incinération des refus de tri.

4.3.3. Les évènements marquants de l'année 2024

- Ligne 1 :
 - Remplacement complet de l'économiseur de la chaudière (échangeur thermique permettant de récupérer une partie de la chaleur) ainsi que de l'ensemble des manches du filtre à manche.
- Ligne 2 :
 - Requalification périodique décennale de la chaudière et de la ligne vapeur,
 - Remplacement et modification de la transmission du ventilateur de tirage dans le but d'en fiabiliser le fonctionnement sur le long terme. Des capteurs ont été ajoutés pour une surveillance à distance continue avec l'outil Valo Visio.
- Communs :
 - Mise en service des équipements de process (hydro condenseur, pompes, vannes) et de réseau interne de tuyauterie du Réseau de Chaleur Urbain de Marne et Gondoire Energie jusqu'à la chaufferie du concessionnaire du réseau,
 - Requalification périodique de la bache d'eau alimentaire,
 - Remplacement des 2 cuves de stockage d'eau osmosée pour l'alimentation des chaudières.
- Valorisation énergétique :
 - 2024 a été marquée par la révision majeure du Groupe Turbo alternateur (GTA) qui a lieu tous les 6 ans selon les standards de la direction technique SUEZ. La turbine a été envoyée pour révision dans les ateliers d'un prestataire spécialisé à Pau.
 - Un groupe de travail interne à SUEZ travaille sur la problématique des ilotages non fonctionnels à pleine charge et a établi un plan d'actions.
- Réseau de Chaleur Urbain (RCU) :
 - Tous les travaux nécessaires au raccordement au réseau de chaleur urbain de Saint-Thibault-des-Vignes et de Lagny-sur-Marne ont été menés. Les premiers essais ont été réalisés à l'été et la fourniture de chaleur au RCU a débuté en octobre 2024. Le système complet de fourniture de chaleur est à présent opérationnel.

LA PRODUCTION DE CHALEUR SERA ASSURÉE À PARTIR DE 2 ÉNERGIES



La chaleur issue de la valorisation des déchets de l'usine d'exploitation du SIETREM à Saint-Thibault-des-Vignes



Le biogaz en appoint et secours éventuel

Création d'une chaufferie biogaz de 18 MW avec l'installation de panneaux solaires afin d'autoconsommer l'électricité produite.



4.3.4. Zoom sur le protoxyde d'azote et ses effets sur le fonctionnement de l'UVE

Un phénomène préoccupant lié à la nature des déchets et en particulier à la prolifération des cartouches de protoxyde d'azote (autrement appelé gaz hilarant) s'est amplifié ces dernières années.



En vente libre jusqu'à fin 2023, ces cartouches sont largement utilisées pour un usage « festif » et sont inhalées par l'intermédiaire de ballons de baudruche par des personnes en recherche de sensations fortes. Les cartouches employées sont de grands contenants, de 30 cm de haut environ.

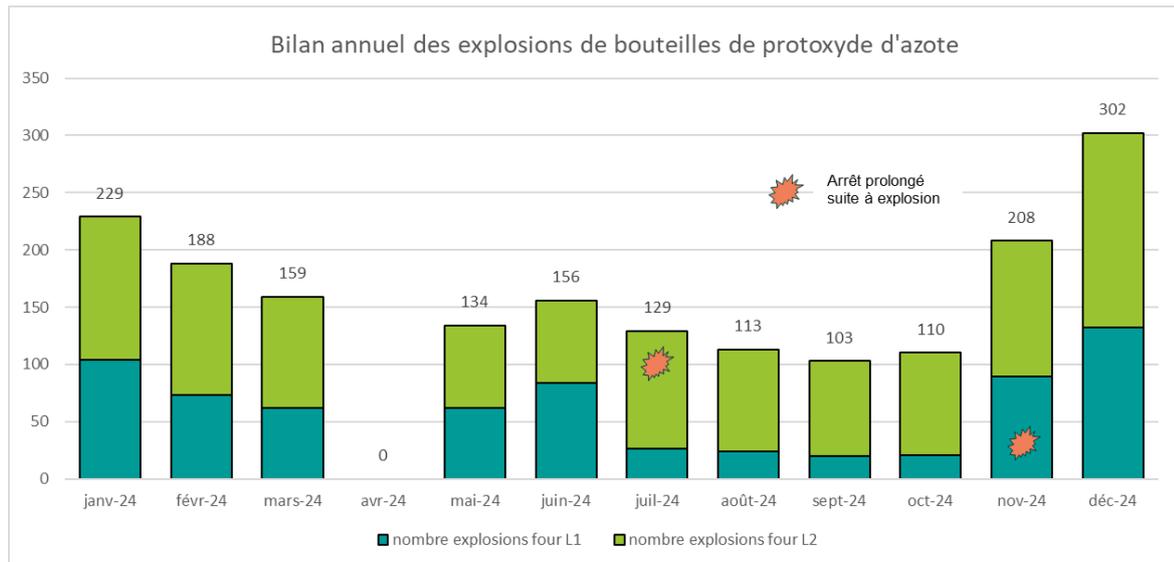
Faute d'un système de collecte adapté, elles se retrouvent souvent dans les ordures ménagères et créent des explosions dans les fours lors de leur incinération.

Ces explosions multiples et répétées (plusieurs fois par jour actuellement) ont plusieurs effets :

- Sur les rejets atmosphériques avec une légère augmentation des rejets de Monoxyde de Carbone (CO), de dioxines et de furanes et surtout des dépassements ponctuels des Valeurs Limites d'Emission (VLE)
- Sur l'état des fours avec une usure prématurée des parois qui n'ont pas été conçues à cet effet .

En 2024, SUEZ a mis en place un suivi spécifique des explosions dans les fours et les conséquences sur l'exploitation. Plus de 1800 explosions ont été comptabilisées sur l'année avec une très nette progression en fin d'année.

Nombre d'explosions	janv	févr	mars	avr	mai	juin	jui	août	sept	oct	nov	déc	total
four L1	104	73	62	AT	62	84	26	24	20	21	89	132	697
four L2	125	115	97	AT	72	72	103	89	83	89	119	170	1134
Total explosions	229	188	159	0	134	156	129	113	103	110	208	302	1831
ANC suite explosions						1					1		



SUEZ estime que 80% de ces explosions seraient dues aux cartouches de protoxyde d'azote retrouvées en grand nombre dans les mâchefers.

4.4. Le centre de tri et de valorisation vers les filières de recyclage

4.4.1. Description de l'installation

Le centre de tri du SIETREM appartient au syndicat et est situé au 6 rue du Grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes. Il assure le tri et le conditionnement des collectes sélectives d'emballages ménagers provenant du SIETREM et des collectivités en convention. Du 1^{er} janvier au 28 juin 2024, le site a été exploité par la société GENERIS. Depuis le 29 juin 2024, le site est exploité par la société SEPUR.

Le site est soumis à l'arrêté préfectoral n°15/DCSE/IC/096 du 18 décembre 2015 au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est autorisé pour recevoir et trier la collecte sélective et y stocker les produits à valoriser.

Le centre de tri a été dimensionné pour une capacité de 25 000 t/an de déchets recyclables issus de la collecte sélective. Le centre de tri est ouvert sur 5 jours de travail par semaine sur 52 semaines par an (avec la possibilité de travailler le samedi si nécessaire).

Le site a accueilli en 2024 les collectes du SIETREM mais également une partie des collectes du SIETOM de Tournan, du SMITOM Nord et du SYCTOM de Paris (commune de Noisy-le-Grand) par l'intermédiaire de conventions.



Le centre de tri dispose de 174 équipements dont 125 convoyeurs, soit 1,258 km et 1 450 m² de passerelles. Le process consiste à réceptionner, trier, manutentionner, regrouper, stocker les emballages avant d'être expédiés vers les filières de valorisation.

Les équipements :

- 1 crible rotatif (Trommel)
- 2 cribles balistiques (tri granulométrique) ;
- 2 séparateurs d'objets longs (tri des aberrants)
- 1 crible à disques, défineur permettant un tri granulométrique pour séparer les fines
- 3 Overbands à aimant permanent, séparateurs magnétiques pour séparer l'acier
- 2 séparateurs de non-ferreux, courant de Foucault avec champ à induction pour éjecter les métaux non ferreux, l'aluminium principalement
- 8 machines de tri optique pour séparer les fibreux, les plastiques et les films par reconnaissance de matière
- 1 TSA2, brevet déposé par Veolia, pour le tri séquentiel auto-adaptatif, séparant majoritairement les bouteilles plastique par matériau en séquence de 60 secondes. La boucle TSA2+ fait environ 35 m.
- 1 cabine équipée de 6 tapis de tri pour un contrôle qualité par les opérateurs
- 11 stockeurs tampon des produits triés sous cabine
- 1 presse à paquets pour l'acier,
- 1 presse à balles pour les autres flux valorisables
- 2 compacteurs à refus valorisés

Les produits valorisés

11 flux sont valorisés en sortie du centre de tri :

- En balles :
 - Aluminium ;
 - Petits Aluminium ;
 - Flux Développement souple (films) ;
 - Flux Développement rigide (PET foncé, opaque ; barquette, polystyrène) ;
 - PEHD-PP
 - PET clair et bleuté
 - Journaux-Magazines
 - Gros de Magasin – autres papiers

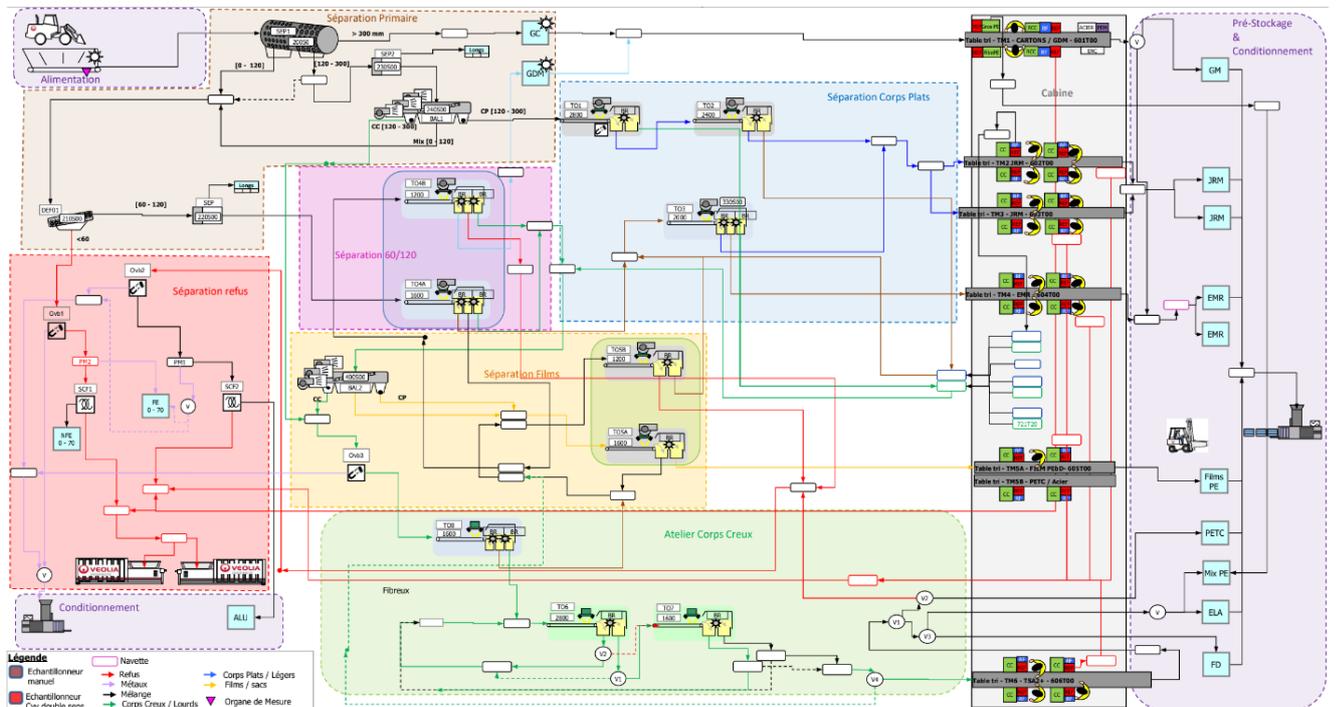
- Cartonnettes
- Briques Alimentaires
- En paquets
- Acier

Les refus de tri, stockés dans les compacteurs, sont traités par valorisation énergétique à l'usine d'incinération du SIETREM située en face du centre de tri.

Vue générale de la zone process



Synoptique du centre de tri



4.4.2. L'origine des apports

En 2024, le site a réceptionné un total de 26 384 tonnes de déchets. Hormis le verre, les déchets de collectes sélectives collectées en porte-à-porte par le SIETREM représentaient 52% des apports sur le centre de tri (-3% par rapport à 2023). Les conventions passées par le SIETREM avec d'autres collectivités représentaient 48% des apports (+3% par rapport à 2023).

	Apports 2024	
Nature des déchets	Provenance	Quantité reçue (T/an)
Verre	SIETREM	5 568,19
Total collectes sélectives	SIETREM + conventions	20 815,43
Collectes sélectives	SIETREM	10 809,23
Collectes sélectives	SYCTOM (Noisy-le-Grand)	494,62
Collectes sélectives	SMITOM Nord Seine-et-Marne	3 073,8
Collectes sélectives	SIETOM Tournan-en-Brie	6 437,78
TOTAL réception		26 383,62

4.4.3. Tonnages valorisés pour le SIETREM

Matériaux	QUANTITE EN TONNES				
	2020	2021	2022	2023	2024
Journaux / magazines	1 343	1 273	1 258	1 303	1 403
Cartons	2 185	2 536	2 538	3 218	3 286
Emballages en plastique (bouteilles, flux développement rigides et souples)	1 320	1 249	1 316	1 805	1 870
Briques alimentaires	84	67	107	74	65
Acier	389	336	329	346	488
Aluminium	17	29	73	113	141
Autres papiers	1 785	1 651	1 150	291	367
Total emballages triés	7 123	7 142	6 771	7 150	7 620
Total verre valorisé	6 418	6 125	5 902	5 615	5 554
Refus	2 721	3 215	3 387	2 744	3 053

L'analyse de l'évolution montre que :

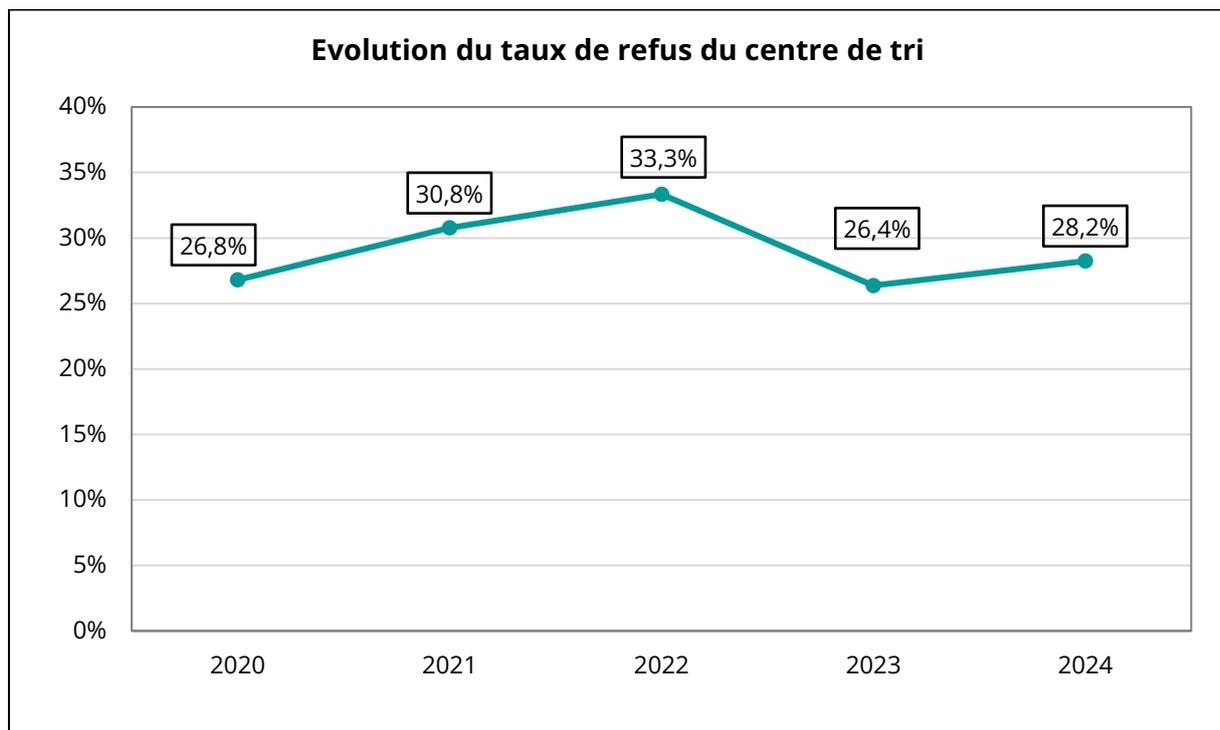
- Par rapport à 2023, la quantité totale d'emballages triés est en augmentation de 6,6% et la quantité totale de verre valorisé est en baisse de 1,1% ;
- La quantité par habitant montre une augmentation de 6,2% avec toutefois des disparités par flux (augmentation de 41% sur l'acier, de 26% sur les autres papiers, de 24% sur

l'aluminium, de 7% sur les journaux-magazines, de 3% sur les emballages en plastique et de 2% sur les cartons, baisse de 12% sur les briques alimentaires) ;

- Les refus de tri, après une baisse significative l'année dernière, augmentent de 11%.

47 prélèvements ont été réalisés sur le contenu des bennes de collectes sélectives en 2024. Sur cet échantillonnage, le taux de refus moyen du contenu des bennes augmente fortement, passant de 26,6% en 2023 à 32,9% en 2024 indiquant une dégradation du geste de tri des habitants. L'amplitude du taux moyen de refus varie de 10,2% à 55,4%. Cette forte variabilité traduit une qualité de gisement très hétérogène d'un secteur à l'autre du territoire du SIETREM.

En global sur l'année, le taux de refus (quantité de refus centre de tri incinérée/quantité d'emballages-papiers collectée) du centre de tri augmente par rapport à 2023 pour atteindre 28,2%.



4.4.4. Les évènements marquants de l'année 2024

- L'année 2024 correspond à une année de fin de contrat d'exploitation du centre de tri pour GENERIS et le début du nouveau contrat d'exploitation de SEPUR (début du contrat le 29 juin 2024). Ainsi, le centre de tri a été exploité au premier semestre 2024 par GENERIS et au second semestre par SEPUR.
- Un mur coupe-feu a été mis en place en septembre sur la zone amont du centre de tri. Ce mur permet au site d'être en adéquation avec les recommandations des assureurs par rapport au dimensionnement du sprinklage de cette même zone.
- Les pannes liées aux bourrages ont eu un fort impact sur la disponibilité de la chaîne (40 % des arrêts fortuits).
- Des problèmes de communication entre logiciels sur des trieurs optiques ont également fortement affecté la disponibilité de la ligne (19% des arrêts fortuits).

A noter : l'augmentation du nombre de gros déchets indésirables a conduit le SIETREM à créer un « Musée des Horreurs » permettant de mettre en lumière les erreurs de tri notamment lors des visites du grand public. Voici quelques exemples d'objets trouvés sur la chaîne de tri en 2024 :

- De nombreuses pièces automobiles (pare-choc, roue, pièces mécaniques, siège de camion, volant...)
- Des outils de bricolage (ponceuse, cisailles, scie,...)
- Des câbles électriques
- Une boule de bowling
- Un coffre-fort
- Des parapluies
- Des vêtements et chaussures
- Des bouteilles de protoxyde d'azote
- Des batteries (d'outillage, de vélos et trottinettes électriques...)



5. LE SUIVI DES INDICATEURS NATIONAUX ET REGIONAUX

5.1. LES OBJECTIFS NATIONAUX

La politique nationale de prévention et de gestion des déchets, dans un contexte de transition vers une économie circulaire, a fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre dans le domaine des déchets d'ici 2025/2030.

Objectif	Valeurs SIETREM 2024	Atteinte
Réduire de 15 % la quantité des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010	-8% par rapport à 2010	😞
Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030.	Filières de reprise = 2,9%	😞
Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en masse en 2025	Bilan 2024 : 34%	😞
Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025	Bilan 2024 : 80%	😊
Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits	Bilan 2024 : 17% des DMA	😞

5.2. LES OBJECTIFS REGIONAUX

La région Ile-de-France a décliné les objectifs nationaux fixés dans le code de l'environnement de la façon suivante :

Objectif	Valeur SIETREM 2024	Atteinte
Atteindre un objectif de -10% de DMA en 2025, par rapport à 2010, et aller au-delà en 2031	-8% par rapport à 2010	😞
Améliorer les performances de collecte sélective des emballages ménagers et des papiers graphiques pour atteindre 41,74 kg/hab. en 2025 et 44 kg/hab. en 2031	Bilan 2024 : 34 kg/hab.	😞

PARTIE 4 : COUT DU SERVICE PUBLIC

1. LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

Nature des contrats

ENTREPRISE	NATURE DE LA PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECHEANCE
SEPUR	Déchets verts	MP 18 mois + 5X6 mois	28/02/2028
SEPUR	Collecte OM Collecte sélective Encombrants	MP 8 ans Lot1	31/05/2025
POLYCEJA- DERICHEBOURG	Collecte OM PAVE Collecte sélective PAVE	MP 8 ans Lot2	31/05/2025
SEPUR	Exploitation du centre de tri	MP 5 ans	29/06/2029
SUEZ RV ENERGIE	Traitement par incinération	DSP 20 ans	31/12/2025
AUBINE-VEOLIA	Déchetteries	MP 5 ans	30/10/2028
AUBINE-VEOLIA	Déchets communaux	MP 4 ans	30/06/2027
SULO	Conteneurisation	MP 4 ans	30/01/2027
OURRY	Apport Volontaire VERRE	MP 15 mois + 6 mois	31/12/2025
SUEZ RV IDF	Valorisation et traitement des encombrants issus de la collecte en porte-à-porte	MP 4 ans	31/12/2024

2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES

2.1. Les indicateurs économiques de l'année

Tous les chiffres de ce chapitre proviennent de la matrice des coûts établie sur les bases de la recommandation de l'ADEME et de l'ORDIF.

Définitions :

- Coût complet : total hors taxes des charges d'élimination des déchets ménagers
- Coût technique : coût complet diminué des recettes industrielles
- Coût partagé : coût technique diminué des soutiens des Eco-organismes
- Coût aidé HT : coût partagé diminué des aides
- Coût aidé TTC : coût aidé hors taxes augmenté de la TVA acquittée

INDICATEURS ECONOMIQUES	2024		2023	
	Total en €	en € par habitant	Total en €	en € par habitant
CHARGES				
Charges de structure	2 296 743 €	7 €	2 017 394 €	7 €
Charges de communication	705 991 €	2 €	751 771 €	2 €
<i>dont charges de personnels</i>	363 998 €		370 345 €	
Prévention	256 643 €	1 €	330 969 €	1 €
<i>dont charges de personnels</i>	248 607 €		225 204 €	
Charges techniques	39 804 376 €	128 €	38 105 488 €	123 €
Pré-collecte et collecte	15 239 910 €	49 €	14 364 742 €	46 €
Transport	1 728 870 €	6 €	1 490 590 €	5 €
Traitement	22 330 080 €	72 €	22 087 843 €	71 €
<i>dont TGAP</i>	2 250 890 €	7 €	2 568 465 €	8 €
Enlèvement des déchets dangereux	217 492 €	1 €	161 003 €	1 €
Autres charges	288 025 €	1 €	1 310 €	0 €
Total des charges HT	43 063 753 €	138 €	41 205 622 €	133 €
TVA Acquittée	2 557 616 €	8 €	833 834 €	3 €
PRODUITS				
Recettes industrielles	10 907 163 €	35 €	12 734 186 €	41 €
Soutiens éco organismes	3 040 965 €	10 €	2 116 342 €	7 €
Aides	201 500 €	1 €	73 422 €	0,2 €
Total des produits	14 149 628 €	46 €	14 923 950 €	48 €
COÛT DU SERVICE PUBLIC COÛT AIDE TTC	31 471 741 €	101 €	27 111 178 €	87 €
TEOM	20 316 675 €	65 €	19 763 765 €	64 €
Contribution des collectivités	11 227 001 €	36 €	10 579 936 €	34 €
COÛT IMPUTE /CONTRIBUTION DES USAGERS	31 543 676 €	101 €	30 343 701 €	98 €
Population	310 946		309 901	

Entre 2023 et 2024, le coût aidé du service public a augmenté de 16% passant de 87 € TTC/habitant à 101 € TTC/habitant.

L'augmentation de ce coût aidé résulte en grande majorité du rescrit fiscal initié par le SIETREM en 2023 et dont la mise en application a débuté le 1^{er} janvier 2024. Alors qu'auparavant le Syndicat récupérait la quasi-totalité de la TVA payée, le rescrit a plafonné cette récupération faisant mathématiquement augmenter les dépenses de presque 1 M€.

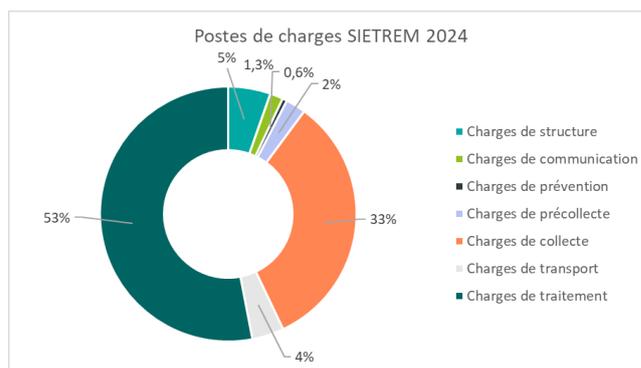
Ce rescrit a l'avantage, pour le SIETREM, de lui faire bénéficier du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) permettant de récupérer une partie de la TVA payée sur les dépenses d'investissement, ce qui n'était pas le cas avant 2024. Compte tenu des travaux à venir dans le cadre de la modernisation de notre UVE, c'est une bonne nouvelle pour notre Syndicat.

2.2. La structure du coût

2.2.1. Nature des charges

Les charges se répartissent sur les différents postes suivants :

Postes de charges	Total en k€ HT	%
Charges de structure	2 297	5%
Charges de communication	706	1,6%
Charges de prévention	257	0,6%
Charges de précollecte	1 087	3%
Charges de collecte	14 153	33%
Charges de transport	1 729	4%
Charges de traitement	22 836	53%
Total des charges	43 064	



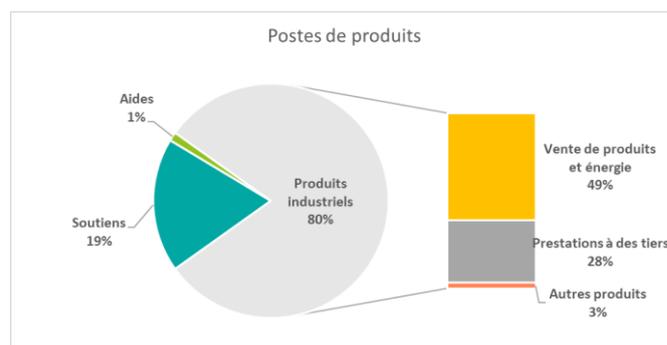
Le poste traitement représente le premier poste de dépense (53% des charges) suivi par le poste collecte (33% des charges).

A noter que le poste prévention représente moins de 1% des charges.

2.2.2. Nature des produits

Les produits se répartissent sur les différents postes suivants :

	Produits en k€ HT	%
Produits industriels dont :	10 907	77%
Vente de produits et énergie	8 055	
Prestations à des tiers	4 648	
Autres produits	459	
Soutiens	3 041	21%
Aides, dont :	202	1%
Reprises des subventions d'investissement (« amortissements »)	149	
Subventions de fonctionnement	53	
Aides à l'emploi	0	
Total des produits	14 150	



Les produits industriels représentent 77% du produit perçu par le SIETREM dont la moitié provient de la vente de produits et d'énergie.

91% des produits issus de la vente de produits et d'énergie proviennent de la vente d'énergie de l'usine de valorisation énergétique.

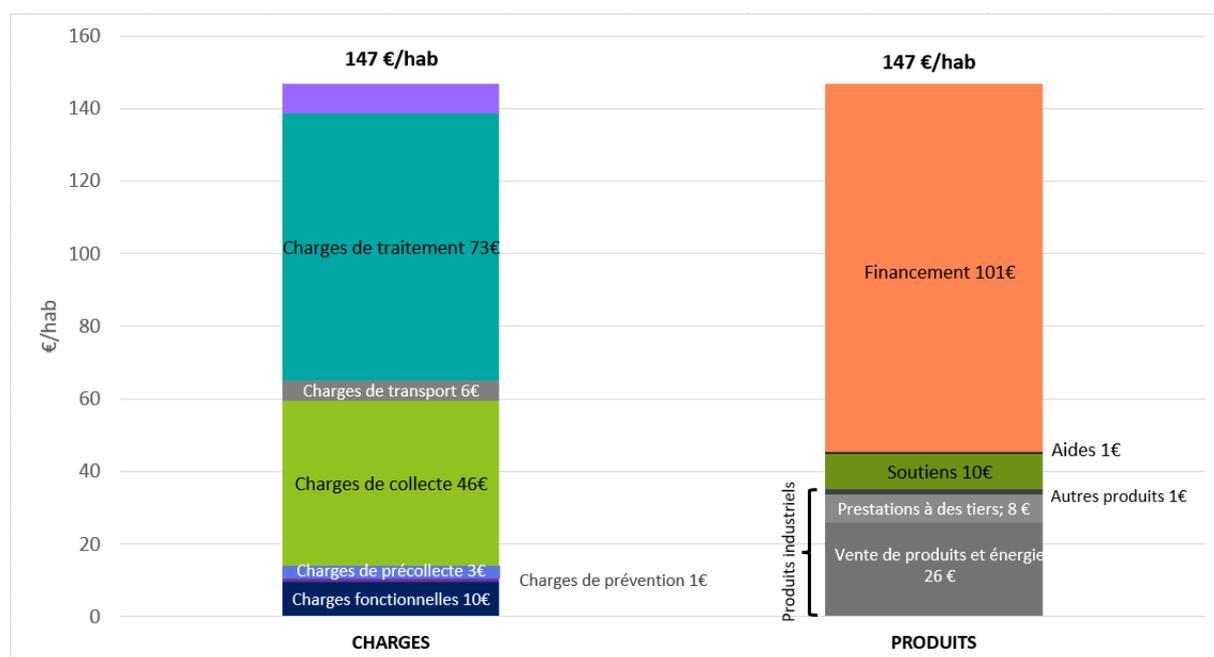
2.2.3. Nature des financements

Le service est financé par 2 sources :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 20 317 k€ (64% du financement)
- Les contributions des collectivités : 11 227 k€ (36% du financement).

2.2.4. Répartition des charges, produits et financement

La répartition des charges, produits et financement par habitant est présentée dans le graphique ci-dessous :



Les charges de collecte et traitement sont prépondérantes, elles représentent 81% des charges totales.

Les produits couvrent 100% des charges du syndicat.

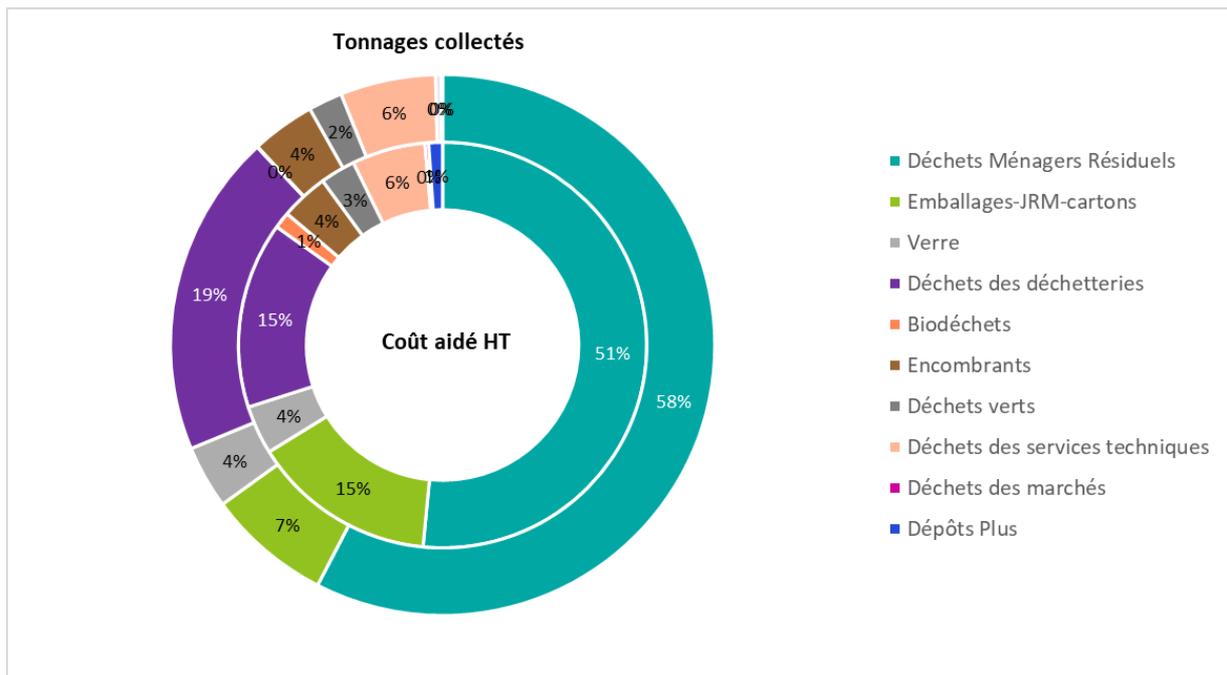
2.3. Le coût des différents flux de déchets

2.3.1. Décomposition des coûts par flux

Le tableau suivant présente les coûts des différents flux de déchets :

2024	FLUX DE DECHETS											Total	
	Coûts en K€	Ordures ménagères résiduelles	Emballages-JRM-cartons	Verre	Déchets des déchetteries	Encombrants	Déchets verts	Déchets des services techniques	Déchets des marchés	Dépôts Plus	Biodéchets		Textiles
Coût complet		24 375	7 645	1 316	4 641	1 671	808	1 679	119	317	481	11	43 064
Coût technique		15 129	6 789	1 178	4 423	1 297	808	1 679	85	317	441	11	32 157
Coût partagé		14 900	4 353	1 135	4 290	1 097	808	1 679	85	317	441	10	29 116
Coût aidé HT		14 900	4 233	1 121	4 284	1 097	808	1 679	85	317	380	10	28 914
Coût fiscal (TVA acquittée)		1 504	154	24	424	114	42	205	5	33	53	0	2 558
Coût aidé TTC		16 404	4 387	1 145	4 708	1 211	850	1 884	90	350	433	10	31 472

Ce schéma met en parallèle le coût des différents flux et leurs tonnages :

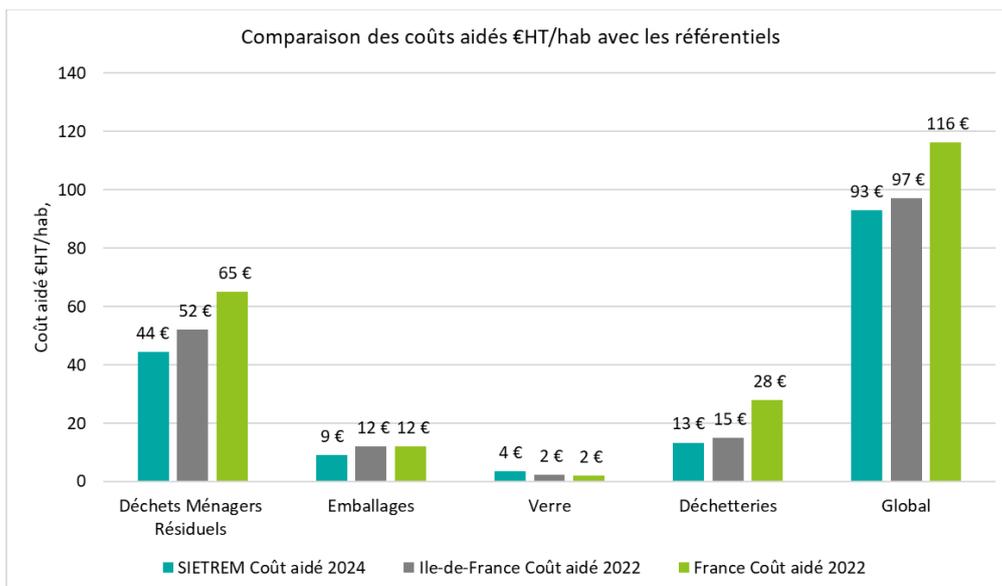


Le flux de Déchets Ménagers Résiduels est majoritaire que ce soit en tonnage ou en coût.

Le flux emballages-JRM-cartons représente 15% du coût du service alors qu'il ne concerne que 7% des déchets collectés. A contrario, le flux déchetteries représente 15% du coût du service alors qu'il concerne 19% des tonnages collectés. Les autres flux s'équilibrent à peu près entre les tonnages collectés et les coûts de gestion.

2.3.2. Comparaison des coûts avec les référentiels d'Ile de France et de France

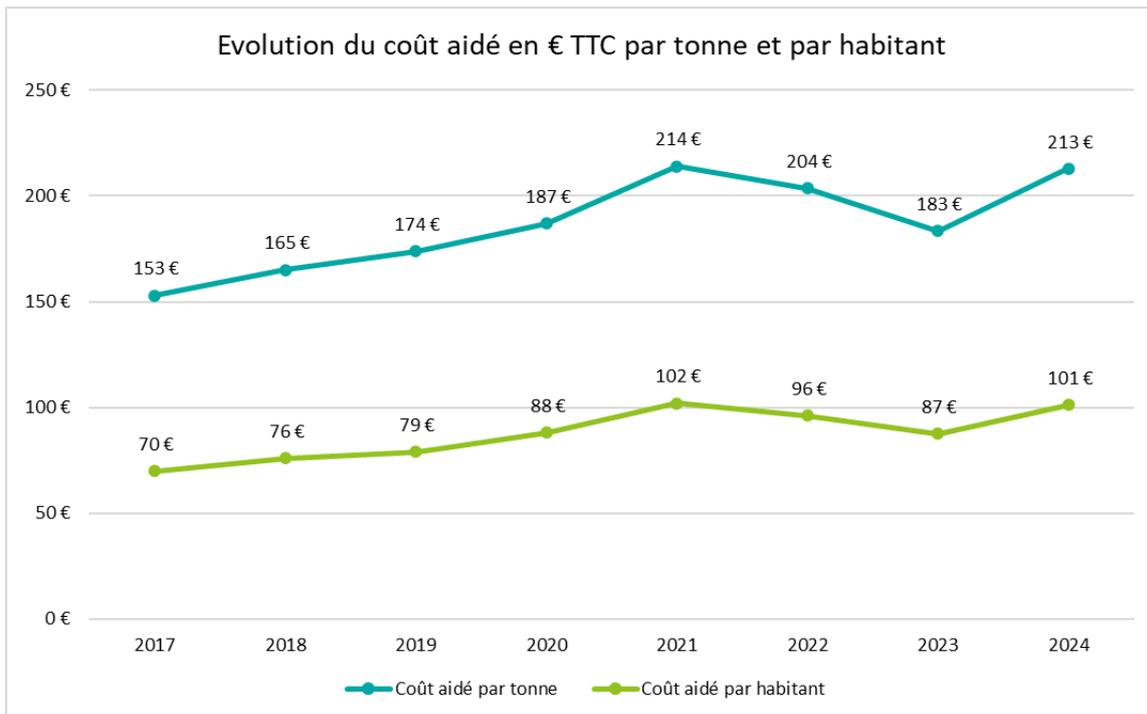
La comparaison s'est portée sur les principaux flux.



Les coûts aidés par habitant de gestion des Déchets Ménagers Résiduels, des emballages et des déchetteries sont moins élevés que les référentiels régionaux et nationaux. Le coût aidé par habitant de gestion du verre est deux fois plus important que les référentiels.

Avec un coût aidé global de gestion des déchets ménagers et assimilés de 93 €HT/hab., le SIETREM dispose d'un coût global inférieur à la moyenne des collectivités nationales et d'Ile-de-France.

2.4. L'évolution des coûts aidés en € TTC par tonne et par habitant

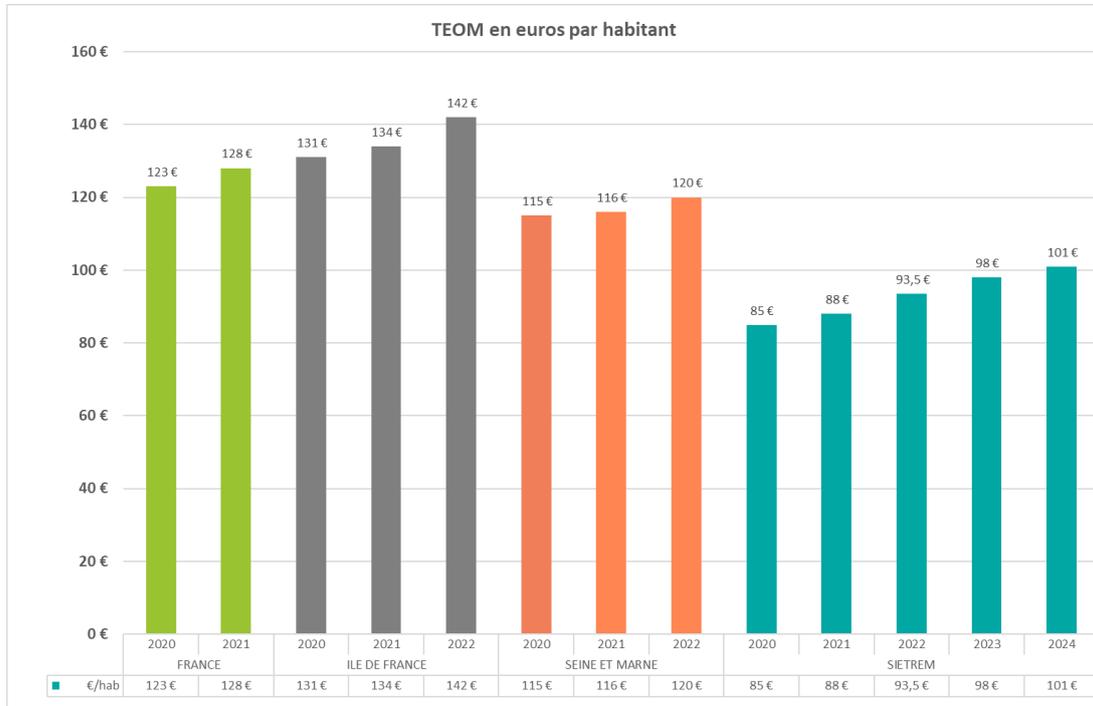


Le coût aidé global par tonne est en augmentation de 16% entre 2023 et 2024. Il atteint désormais 213 € TTC/t.

Le coût aidé global par habitant a également augmenté de 16% entre 2023 et 2024 pour atteindre 101 € TTC/hab.

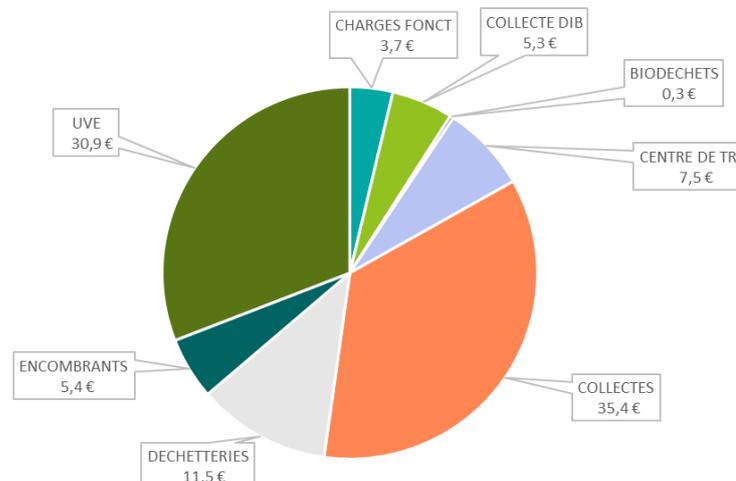
2.5. Taux et produits votés pour la TEOM en 2024

En 2024, le montant moyen de TEOM par habitant sur le territoire du SIETREM est de 101 €. Il reste inférieur aux dernières moyennes nationales (128 €/hab.) et de la Région Ile-de-France (142 €/hab.) connues.



2.6. Répartition des dépenses de fonctionnement en 2024

En 2024, la répartition des dépenses de fonctionnement, pour un équivalent de 100 € dépensés, est présentée dans le schéma ci-dessous :



PARTIE 5 : COMMUNICATION

1. LE PLAN DE COMMUNICATION ET SES OBJECTIFS

La stratégie de communication est déterminée en fonction des objectifs définis par le Bureau Syndical. Les actions et missions qui en découlent sont pilotées par le service communication du SIETREM.

La communication a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions et la politique du SIETREM en matière de gestion des déchets. Différents outils sont créés afin d'informer et de sensibiliser la population à la réduction et au tri des déchets. En plus des nombreux outils « papier » à disposition de la population tels que les guides, plaquettes, adhésifs, affiches..., le site internet du SIETREM centralise toutes les informations dont les habitants ont besoin. Pour être toujours plus réactif et proche du public, de nombreux messages sont régulièrement postés sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn. Ponctuellement, des animations événementielles sont organisées par le syndicat et, à la demande des collectivités adhérentes, le SIETREM participe très régulièrement à des festivités municipales ou intercommunales pour informer et sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et à la bonne gestion de leurs déchets. De nombreuses actions pédagogiques sont menées, notamment à destination des enfants afin de les sensibiliser aux bons gestes dès le plus jeune âge.

1.1. Les principaux supports distribués aux habitants en 2024

Le magazine Tri'mestriel (4 numéros par an)
Flyers sur les déchetteries mobiles
Guides et plaquettes du compostage
Guides sur la bonne gestion des déchets
Guides « Que deviennent vos déchets »
Plaquettes d'informations sur les déchetteries
Carte postale pour promouvoir les visites du centre de tri
Plaquettes consignes de tri emballages et papiers
Plaquettes sur les Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE)
Flyer sur le broyage
Guide pour les agents d'accueil des mairies
Guide des gardiens
Flyer et affiches annonçant la concertation pour le renouvellement de la DSP
Guide pour les référents de compostage de proximité
Rapports annuels d'activité synthétiques 2023 diffusés aux communes du territoire
Autocollants de consignes de tri verre et emballages
Flyers PAVE et bornes cartons
Flyers sur la bonne présentation des déchets
Livret « 0 déchet ou presque »

Documentation relative à la collecte des encombrants sur RDV pour les communes concernées
Flyers, affiches et programmes des événements
Autocollants « Stop pub »
Affiches consignes de tri
Livrets sur le gaspillage alimentaire et la prévention
Documentation sur l'expérimentation de la collecte des biodéchets dans les villes concernées

1.2. **Les objets promotionnels distribués en 2024**

Gourdes et petits bacs pour les enfants sensibilisés dans les écoles
Stylos en matière recyclée offerts à l'occasion de certaines manifestations
Mousquetons en acier recyclé distribués lors des visites du centre de tri
Magnets distribués lors des opérations de sensibilisation en porte-à-porte
Cahiers d'écriture pédagogique et ludique offerts aux enfants de CM1 scolarisés sur le territoire
Graines distribuées dans le cadre d'opérations sur le compostage
Clés USB en plastique recyclé données lors de certaines réunions
Bloc-notes pédagogiques distribués lors des formations compostage
Savons parfumés distribués dans le cadre d'opérations 0 déchet
Pincettes de conservation distribuées dans le cadre d'opérations 0 déchet
Carnets de notes en papier recyclé
Porte-clé super-héros
Sacs en tissu recyclé
Règles comportant les consignes de tri
Mini outils de jardin distribués lors du séminaire biodéchets
Cuillères doseuses distribuées dans le cadre d'opérations 0 déchet
Eco quiz proposés dans le cadre de sensibilisation à la bonne gestion des déchets

1.3. **Les nouveautés ou faits marquants de 2024**

- Campagne de communication 360° dans le cadre du lancement du service de collecte des encombrants sur rendez-vous à Brou-sur-Chantereine, Chanteloup-en-Brie, Dampmart, Saint-Thibault-des-Vignes, Montévrain, Guermantes, Conches-sur-Gondoire, Bussy-St-Martin, Montfermeil et Vaires-sur-Marne,
- Mise en place d'une nouvelle signalétique dans les déchetteries,
- Participation aux journées européennes du patrimoine,
- Organisation d'une concertation volontaire auprès de l'ensemble des citoyens du territoire en préalable au projet de rénovation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Saint-Thibault-des-Vignes,
- Réalisation de gazettes d'informations pour les élus,

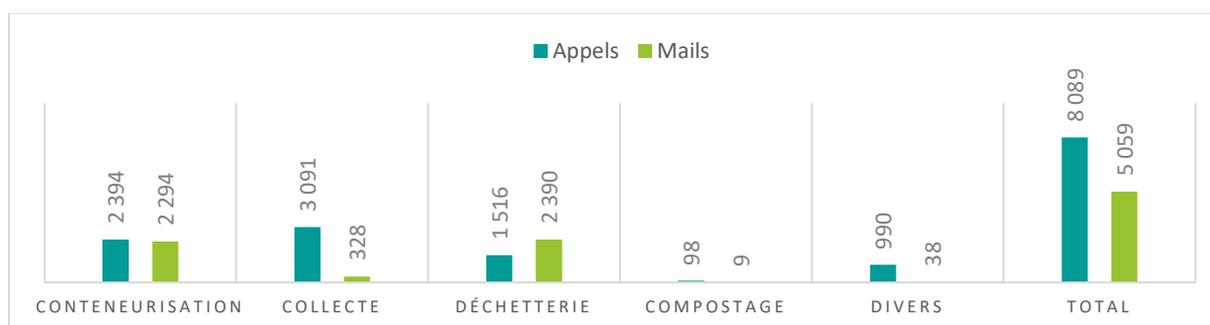
- Création de nouveaux jeux pédagogiques,
- Organisation d'un séminaire sur les biodéchets pour les élus du territoire,
- Campagne de communication sur l'expérimentation de la collecte des biodéchets,
- Création d'une réglette des consignes de tri,
- Habillage des tous les points d'apport volontaire enterrés situés à Montévrain et Bussy-Saint-Martin.

2. LA GESTION DU NUMERO VERT

Le numéro vert est un numéro d'appel téléphonique mis à disposition des usagers du SIETREM pour répondre aux diverses réclamations, dotations-maintenance de conteneurs, questions sur le tri, horaires d'accès en déchetteries, dérogations. Ce numéro fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Ce poste de travail gère également les mails et les courriers des habitants.

Nombre et Répartition des Interventions

	2020	2021	2022	2023	2024
Appels	8 048	10 092	9 157	8 323	8 089
Mails	4 403	4 236	3 974	3 524	5 059
Réseaux sociaux	285	488	770	822	942
TOTAL	12 744	14 831	13 901	12 669	14 090



En 2024, le nombre de courriels a augmenté de 44% par rapport à 2023, tandis que les appels ont diminué de 3%.

3. LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS

Les éco-agents ont été sollicités pour de nombreuses manifestations. Un choix s'est opéré en fonction de la thématique abordée, tout en privilégiant les communes n'ayant pas eu d'interventions depuis quelques années.

L'année 2024 a aussi été marquée par l'organisation de ses premières journées du patrimoine, le 21 septembre, où 155 visiteurs ont été accueillis pour visiter le centre de tri.

Au total, 2 280 personnes ont été sensibilisées lors des manifestations municipales, dans 17 communes différentes.

TITRE DE LA MANIFESTATION	VILLE	DATE	HORAIRES	ANIMATION	NOMBRE D'AGENTS MOBILISES	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
Centre commercial Terre ciel	Chelles	Mercredi 17 janvier	10h00-20h00	Présentation application + site	6	38
Forum de l'orientation	Lognes	Mercredi 7 février	13h30-17h30	Présentation de nos métiers	2	15
Rencontre prévention CCI SIETREM	SIETREM	Mardi 27 février	9h-12h30	Animation salle	5	25
Stand info tri Bay2	Collégien	Mercredi 28 février	10h00-18h00	Présentation application + site	6	72
Forum des métiers	Lognes	Judi 7 mars	13h30-16h30	Présentation de nos métiers	2	61
Lognes fête le Printemps	Lognes	Mercredi 20 mars	15h00-17h00	Basket tri + stand info tri	2	100
Forum de L'engagement	Lagny sur Marne	Mercredi 27 mars	10h00-12h00 13h00-16h00	Stand info tri + longue vie des déchets	2	5
Eco-festival	Université Gustave Eiffel – Champs sur Marne	Mardi 2 avril	11h00-16h00	Stand info tri + malline des matières	2	11
Bay 2	Collégien	Mercredi 3 avril	10h00-18h00	Tri	2	29
Journée des Petits colibris	Parc de Rentilly Bussy Saint Martin	Lundi 29 avril	13h30-15h15	Basket tri	2	51
Journée des Petits colibris	Parc de Rentilly Bussy Saint Martin	Mardi 30 avril	9h15-11h15	Basket tri	2	44
Journée des Petits colibris	Parc de Rentilly Bussy Saint Martin	Mardi 30 avril	13h30-15h15	Basket tri	2	45
Chelles prépare son jardin	Chelles	Samedi 4 mai	14h00-18h30	Malline + stand info tri	1	95
Run eco	Chelles	Mardi 21 mai	14h00-15h00	Clean up	2	145
Festival vert	Brou sur Chantereine	Samedi 25 mai	10h00-17h30	Malline + tri à l'arc	2	111
Semaine de l'environnement	Montfermeil	Mardi 28 mai	15h00-18h00	Malline + Tri	2	40
De l'art au jardin	Montévrain	Samedi 1 ^{er} juin	10h00-18h00	Tri	2	40

TITRE DE LA MANIFESTATION	VILLE	DATE	HORAIRES	ANIMATION	NOMBRE D'AGENTS MOBILISES	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
Sea life challenge	Thorigny sur Marne	Mercredi 5 juin	13h30-17h00	Tri	2	39
La grande aventure	Bords de Marne Pomponne	Samedi 8 juin	10h30-16h00	Tri	2	171
Fête de la Marne	Lagny sur Marne	Samedi 22 juin	14h00-19h00	Stand info tri + jeu des anneaux	2	92
Fête de Montévrain	Montévrain	Samedi 22 juin	14h00-17h00	Stand info tri + triclou	2	35
Fête du jardin pédagogique	Champs sur Marne	Jeudi 27 juin		Tri à l'arc	2	94
Fête de quartier Pièce aux chats	Noisiel	Samedi 6 juillet	Après midi	Stand info tri + Tri à l'arc	2	80
SERP + stand info tri	Leclerc Montévrain	Mercredi 11 septembre	13h00-18h00	Nocivité Quiz piles + goodies	4	66
Fête du jeu	Torcy	Samedi 14 septembre	14h00-19h00	Basket tri + stand info tri	2	129
Ressourcerie éphémère	Montfermeil	Mardi 17 septembre	15h30-18h30	Tri	2	53
Clean up Lagny	Lagny sur marne	Mercredi 18 septembre	14h00-16h00	Tri des déchets + Longue vie des déchets et malline	3	70
Fête de la transition	Ferrières-en-Brie	Samedi 14 septembre	14h00-18h00	Tri à l'arc + stand info tri	2	57
Journées du Patrimoine - Visite du CDT	SIETREM	Samedi 21 septembre	10h00-18h00	Tri	6	155
Accueil des nouveaux Montévriinois	Montévrain	Vendredi 27 septembre	19h00-23h00	Tri	1	14
Marché campagnard	Carnetin	Dimanche 6 octobre	10h30-18h00	Tri	2	60
Fête de la science	Université de Champs MLV - Bâtiment Lavoisier 8, rue Galilée	Mercredi 9 octobre	9h00-12h00 et 15h00-17h00	Tri	2	82
EcoDDS + stand info tri	Déchetterie mobile Courtry	Samedi 12 octobre	14h00-18h00	Tri	2	32

TITRE DE LA MANIFESTATION	VILLE	DATE	HORAIRES	ANIMATION	NOMBRE D'AGENTS MOBILISES	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
Marché Chelles SERD	Chelles	Jeudi 21 novembre	9h00-12h30	Tri	2	35
Marché de Noël Marne et Gondoire	Lagny sur Marne	Mercredi 14 décembre	11h00-19h00	Tri	6	89

4. LES ANIMATIONS REALISEES AUPRES DU PUBLIC SCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS

4.1. Les animations scolaires

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des animations scolaires qui se déroulent en classe, en présence de l'enseignant. Celles-ci sont adaptées aux enfants de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e). L'intervention se déroule en deux temps :

- 1^{ère} session sur la prévention et l'incinération des déchets,
- 2^{ème} session sur le tri des déchets et le recyclage (soit 2 fois une heure et demie).

Une session unique est aussi proposée aux collégiens, lycéens et Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes.

Les établissements scolaires ayant sollicité le SIETREM en 2024 sont situés dans 21 communes du territoire.

2 996 élèves ont suivi les deux sessions de sensibilisation, dont 2 595 élèves de primaire (2023 = 3 118 élèves, 2022 = 2 933 élèves).

4.2. Les animations en centre de loisirs

Les centres de loisirs sont contactés en début d'année ainsi qu'une semaine avant chaque période de vacances scolaires pour leur proposer des animations ludiques et pédagogiques. L'objectif étant d'aborder la thématique du tri à travers le jeu.

En 2024, 295 enfants ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets contre 284 enfants en 2023 et 244 enfants en 2022.

4.3. Les visites de l'Unité de Valorisation Energétique

Des visites groupées de l'Unité de Valorisation Energétique sont également proposées. En 2024, 53 personnes en ont bénéficié (399 personnes en 2023 et 354 en 2022). Le nombre de visites est en nette diminution. En effet, le SIETREM privilégie les visites du centre de tri où un circuit ludique et pédagogique dédié permet d'accueillir le public dans des conditions optimales, contrairement à l'UVE qui ne dispose pas d'un parcours de visite spécifique.

4.4. Les visites du centre de tri

Depuis l'inauguration du centre de tri le 30 septembre 2023, des visites sont proposées très régulièrement. En 2024, le centre de tri a accueilli 1 605 personnes dont :

- 155 visiteurs lors de la journée du patrimoine,
- 460 visiteurs à l'occasion des visites tout public
- 574 élèves scolarisés dans des établissements du territoire.

5. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

5.1. Les actions en porte-à-porte

Au cœur du métier d'éco-agent, la sensibilisation directe de l'utilisateur « en porte-à-porte » est l'opération principale de communication de proximité. Elle consiste à se rendre chez les habitants afin de leur fournir les informations ainsi que toute la documentation nécessaire sur la bonne gestion de leurs déchets, les consignes de tri et les services proposés par le SIETREM pour l'évacuation de leurs déchets ménagers.

En 2024, les éco agents se sont présentés auprès de 24 706 foyers et ont pu sensibiliser oralement les habitants présents dans 5 773 habitations.

5.2. Les actions dans les mairies

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes une intervention des éco-agents auprès de leurs personnels, pour les sensibiliser au tri sur leur lieu de travail. La sensibilisation a été menée dans 3 communes en 2024, soit 59 agents sensibilisés au total.

5.3. Les actions dans les locaux propreté

Lors de cette année 2024, les éco-agents se sont rendus dans 16 communes du territoire pour effectuer un affichage dans les locaux propreté de 79 résidences.

PARTIE 6 : MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

L'unité de valorisation énergétique de Saint-Thibault-des-Vignes est conforme à la directive européenne du 4 décembre 2000 et à la réglementation française (arrêté ministériel du 20 septembre 2002). Elle est soumise à l'arrêté préfectoral d'exploitation n° 2015/DRIEE/UT77/150 du 22 octobre 2015.

Tout au long de l'année, des analyses sur tous les rejets (gazeux, liquides et solides, issus de l'incinération) sont réalisées.

Les résultats obtenus chaque année sur l'ensemble des analyses sont conformes aux valeurs de référence rappelées dans chaque tableau et pour l'ensemble des rejets.

Les variations de concentration (faibles) proviennent de la fluctuation de la nature des déchets.

Ces analyses sont faites en continu, semestriellement et annuellement, et sont adressées, pour contrôle, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) de Seine-et-Marne.

1. Les rejets atmosphériques

1.1. Mesures en continu

Le tableau suivant présente les résultats des mesures en continu réalisées sur les 2 lignes d'incinération.

Valeurs limites	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
> 850°C	943,60	903,60	944,30	939,40	945,30	961,30	962,70	953,60	942,60	969,70
< 50 mg/Nm3	15,77	19,08	16,72	19,51	19,42	17,74	16,54	15,26	19,15	10,08
< 67 000 Nm3/h	49 890	57 860	65 510	65 209	58 240	69 140	55 590	64 620	59 710	59 120
< 10 mg/Nm3	0,74	0,70	1,90	1,50	0,85	0,21	0,36	0,38	0,46	0,52
< 0,67 kg/h	0,037	0,057	0,120	0,090	0,050	0,014	0,019	0,025	0,030	0,030
< 10 mg/Nm3	4,73	6,69	2,96	2,40	2,35	4,57	7,10	3,50	3,67	3,78
< 0,67 kg/h	0,235	0,380	0,190	0,150	0,140	0,32	0,39	0,23	0,22	0,22
< 200 mg/Nm3	34,10	34,40	31,10	38,60	43,40	31,20	45,25	43,20	48,57	46,50
< 13,4 Kg/h	1,70	1,99	2,03	2,50	2,53	2,15	2,51	2,82	2,90	2,75
< 50 mg/Nm3	5,02	5,80	5,48	2,88	2,81	7,99	10,30	6,78	5,95	4,57
< 3,35 Kg/h	0,25	0,33	0,35	0,18	0,16	0,55	0,57	0,44	0,35	0,27
< 10 mg/Nm3	1,96	2,63	1,27	1,26	0,74	1,24	3,01	2,73	3,59	2,00
0,67 Kg/h	0,098	0,150	0,080	0,080	0,040	0,085	0,160	0,170	0,210	0,120

1.2. Mesures ponctuelles semestrielles

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures semestrielles réalisées sur les 2 lignes d'incinération :

	Valeurs limites sur une ½ heure minimum (arrêté du 11/12/02)	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
		Moyenne/an					Moyenne/an				
		2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Débit des fumées sèches	L1 : < 67 000 Nm ³ /h L2 : < 100 000 Nm ³ /h	50 543	44 977	65 510	59 020	49 352	69 703	63 635	64 620	62 863	69 145
Vitesse des gaz sortie cheminée	> 12 m/s	18,50	16,60	17,80	20,65	15,52	16,57	19,00	15,35	15,85	16,02
Concentration sur gaz sec à 11% de O₂											
Poussières	< 10 mg/Nm ³	0,58	0,53	0,27	0,90	2,20	0,63	0,83	0,38	2,20	0,88
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 10 mg/Nm ³	1,73	2,89	5,35	2,70	3,50	4,27	6,35	4,85	5,70	6,45
Fluorure d'hydrogène - HF	< 1 mg/Nm ³	0,02	0,10	0,04	0,02	0,03	0,01	0,04	0,03	0,02	0,80
Dioxyde de soufre - SO ₂	< 50 mg/Nm ³	1,89	3,04	6,25	5,50	3,05	1,56	4,08	4,30	2,50	4,50
Métaux particulaires et gazeux - Cd + Tl	0,05 mg/Nm ³	0,000025	0,001000	0,000055	0,000050	0,001300	0,000006	0,000080	0,000170	0,000085	0,000400
Métaux particulaires - Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	0,5 mg/Nm ³	0,17	0,13	0,02	0,10	0,07	0,1200	0,0035	0,1400	0,0587	0,0993
Métaux particulaires - Hg	0,05 mg/Nm ³	0,00825	0,00085	0,00006	0,00000	0,00071	0,00510	0,00055	0,00130	0,00040	0,00195
Monoxyde de carbone - CO	< 50 mg/Nm ³	16,40	19,05	15,15	18,65	18,45	13,45	12,60	12,20	17,25	15,25
COT composés organiques en carbone total	< 10 mg/Nm ³	0,81	2,02	1,25	2,85	2,05	0,72	3,00	0,65	2,55	8,60
Oxyde d'azote - Nox	< 80 mg/Nm ³	33,15	18,60	33,25	39,15	52,30	22,85	44,63	59,85	41,55	51,45

Les résultats des mesures ponctuelles semestrielles restent dans les valeurs préconisées.

1.3. Mesures sur les dioxines et furanes

Depuis 2017, l'usine est dotée d'un système de mesure en continu des fumées sur chacune des lignes. Il s'agit d'un système d'échantillonnage associé à une cartouche absorbante. Chaque cartouche permet de prélever sur une durée de 4 semaines environ les éléments sur les dioxines (PCDD) et les furanes (PCDF). Les cartouches sont ensuite envoyées en laboratoire pour analyse.

	Valeurs limites	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
		Moyenne/an					Moyenne/an				
		2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Température fumées en sortie cheminée	< 200°C	179	176,2	180,3	180,9	187,3	190	188,5	186,4	191,8	192,45
Charge en déchets	8 t ligne 1 OM/h 12 t ligne 2 OM/h	8	8	8	8	8	12	12	12	12	12
Teneur moyenne en O ₂ (en % sur sec)	> 6%	12,80%	12,50%	11,64%	11,80%	11,58%	11,00%	11,30%	10,72%	10,90%	10,95%
PCDD et PCDF exprimés en T4 CDD à 11%O ₂	< 0,1 ng/Nm ³	0,0037	0,011	0,0053	0,004	0,007	0,0011	0,0033	0,0045	0,02	0,0045

1.4. Bilan sur les rejets atmosphériques

Les performances de l'usine restent remarquables avec des concentrations en polluants largement inférieures aux normes.

2. LES REJETS SOLIDES

2.1. Les résidus de l'UVE

En fonction de leur nature et de leur toxicité, les résidus produits par l'unité suivent des filières spécifiques de valorisation ou de traitement.

➤ Les cendres :

Les résidus du traitement des fumées doivent réglementairement être stabilisés puis stockés en Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD).

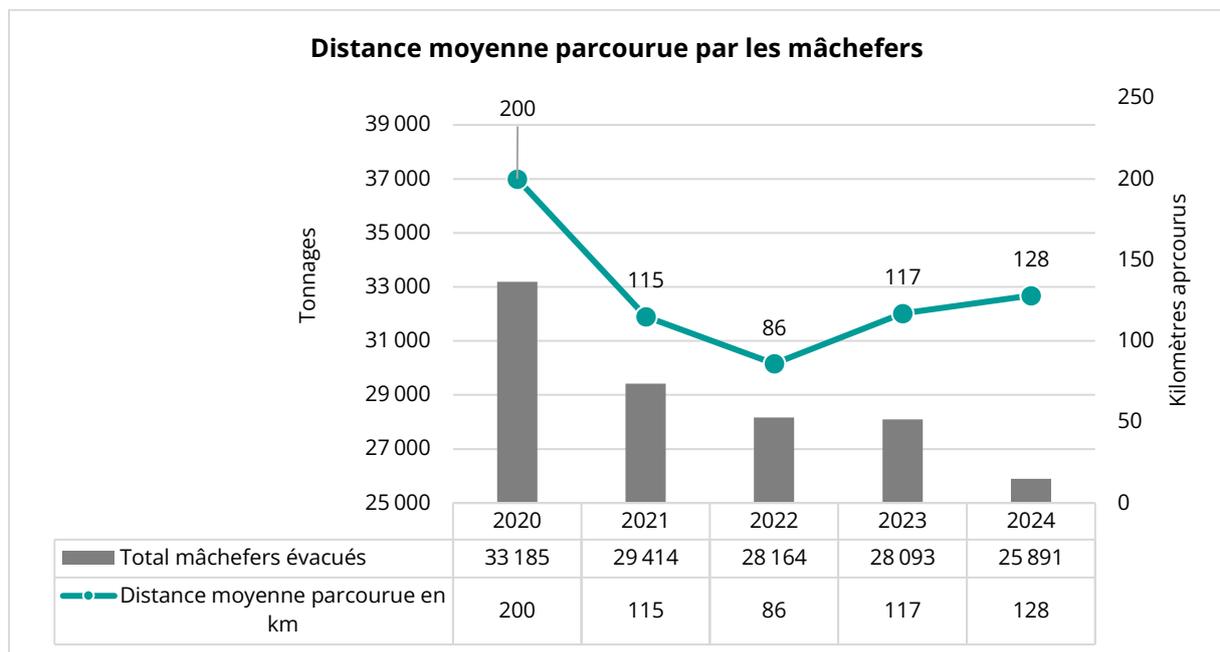
En 2024, 2 592 tonnes de cendres ont été produites par l'usine de valorisation énergétique (dont 1 593 tonnes issues des déchets du SIETREM). Elles ont été évacuées vers l'ISDD de Villeparisis (77).

➤ **Les mâchefers :**

En 2024, 25 891 tonnes de mâchefers ont été produits par l'usine de valorisation énergétique (dont 15 917 tonnes issues des déchets du SIETREM). Ils ont été évacués sur différentes plateformes de maturation des mâchefers :

- 23% chez SCOREL à Ouarville (28)
- 35% à la REP à Claye-Souilly (77)
- 42% chez SUEZ Val'Estuaire à Rogerville (76)

Depuis plusieurs années, le SIETREM s'attache à limiter la distance parcourue par les mâchefers.



Le nombre de kilomètres moyens parcourus par tonne de mâchefers a poursuivi son augmentation en 2024 en raison du manque de disponibilité de plusieurs UVE en période de maintenance.

➤ **Les REFIOM / PSR :**

Les REFIOM/PSR issus des filtres à manches représentaient 924 tonnes en 2024 (dont 568 tonnes issues des déchets du SIETREM). Ils ont été recyclés par la société RESOLEST (Rosières-aux-Salines, 54) qui sépare les insolubles du bicarbonate de sodium. Les insolubles (cendres et charbon actif) sont stabilisés en ISDD (Villeparisis, 77) tandis que le bicarbonate de sodium (environ 85 à 90 %) est recyclé par la Société SOLVAY.

2.2. Résultats des analyses sur les mâchefers

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures mensuelles réalisées sur les mâchefers :

Mâchefers lignes n° 1 et 2 Moyenne/an						
Résultat analyse	Valeurs limites mâturable	2020	2021	2022	2023	2024
COT composés organiques en carbone total	30 g/Kg de matière sèche	19,23	16,13	18,90	17,90	16,42
Hydrocarbure	500 mg/Kg de matière sèche	81,40	113,16	90,50	77,70	59,90
PCB	1 mg/Kg de matière sèche	0,07	0,02	0,07	0,07	0,07
HAP	50 mg/Kg de matière sèche	0,93	0,89	1,07	0,93	0,89
BTEX	6 mg/Kg de matière sèche	0,72	0,73	0,60	0,60	0,60
Dioxines et furanes	10 ng/Kg de matière sèche	5,50	5,43	4,59	3,85	3,11

2.3. Résultats des analyses sur les cendres volantes

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures mensuelles qui ont été réalisées sur les cendres :

Lignes d'incinération n° 1 et 2	Cendres Moyenne/an					
	Valeurs limites	2020	2021	2022	2023	2024
Ph potentiel hydrogène	4 à 13	11,17	12,44	11,9	11,9	12,6
COT carbone organique total	< 3 500 mg/kg	77	215	33,75	42,5	45
Cr chrome total	< 100 mg/kg	10,89	8,05	3,69	9,27	3,72
Pb plomb	< 2000 mg/kg	7,75	28,55	90,7	63,1	64,09
Zn Zinc	< 500 mg/kg	8,06	13,94	18,78	13,22	27,75
Cd cadmium	< 100 mg/kg	0,105	0,011	0,05	0,09	0,019
Ni Nickel	< 100 mg/kg	0,05	0,05	0,05	0,02	0,05
As arsenic	< 30 mg/kg	0,01	0,01	0,01	0,008	0,01
Hg mercure	< 10 mg/kg	0,0011	0,0013	0,001	0,004	0,003

2.4. Bilan sur les sous-produits

Les concentrations en polluants sont globalement stables d'une année à l'autre et très inférieures aux limites réglementaires.

3. LES REJETS LIQUIDES

3.1. Mesures en continu sur les rejets aqueux

Rejet en Marne	Valeur limite	2020	2021	2022	2023	2024
Débit	<140 m3/j	8,00	29,30	8,00	5,71	16,68
PH	6,5<x<8,5	7,79	7,89	8,17	8,07	8,17
Température	<28°C	18,80	19,22	18,64	17,66	15,34
DCO	<125 mg/litre	29,63	17,00	19,83	25,88	25,49
COT	<50mg/litre	13,20	7,87	7,76	12,42	13,29
MES	<30 mg/litre	11,76	5,93	2,91	4,80	6,14
Couleur		16,99	13,30	14,16	17,41	12,71

3.2. Mesures à la sortie du bac réseau « eaux propres »

SORTIE BAC RESEAU « EAUX PROPRES » Moyenne/an						
Rejet en Marne	Valeur limite	2020	2021	2022	2023	2024
MES matières en suspension	< 30 mg/litre	3,2	2,41	3,42	4,09	5,00
DCO	< 125 mg/litre	30,17	35,43	31,50	29,00	38,00
COT	< 50 mg/litre	6,19	10,00	10,38	9,57	12,80
AOX	< 5 mg/litre	0,05	0,05	0,06	0,04	0,01
Hydrocarbures totaux	< 5 mg/litre	0,07	0,07	0,14	0,06	0,07
Cadmium	< 0,05 mg/litre	0,001	0,00	0,002	0,001	0,001
Plomb	< 0,2 mg/litre	0,004	0,00	0,010	0,003	0,003
Mercure	< 0,03 mg/litre	0,0002	0,00	0,0002	0,0002	0,0002
Phénols	< 0,5 mg/litre	0,010	0,010	0,010	0,016	0,010
Cyanures libres	< 0,1 mg/litre	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Arsenic	< 0,15 mg/litre	0,001	0,001	0,001	0,001	0,000
Fluorures	< 15 mg/litre	0,23	0,21	0,23	0,17	0,20
Chlorures	< 40 000 mg/litre	159,9	169,73	181,27	130,56	144,50
Zinc	< 1,5 mg/litre	0,048	0,04	0,07	0,07	0,13
Cuivre	< 0,5 mg/litre	0,05	0,01	0,01	0,01	0,01
Chrome	< 0,5 mg/litre	0,014	0,005	0,010	0,005	0,004
Thallium	< 0,05 mg/litre	0,05	0,05	0,05	0,03	0,00
Nickel	< 0,5 mg/litre	0,005	0,005	0,010	0,005	0,005
Dioxines et furannes	< 0,3 mg/litres	0,00045	0,00	0,003	0,003	0,004

Le rejet des eaux propres se déverse dans la Marne ou complète le bassin tampon étanche de 460 m³. Les eaux sales sont totalement recyclées sur le site pour le refroidissement des mâchefers en circuit fermé.

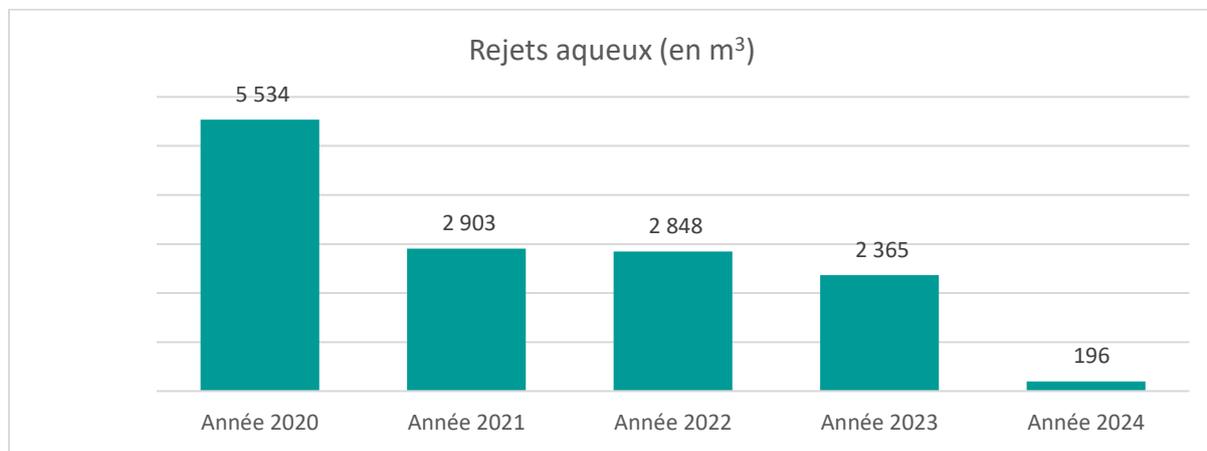
3.3. Bilan sur les rejets aqueux

En accord avec la DRIEAT tout éventuel rejet fait l'objet d'un prélèvement et d'une analyse de qualité. En 2024, la qualité des rejets est similaire aux années précédentes.

La qualité de l'eau rejetée est très inférieure aux limites réglementaires (80% en moins environ) sur les principaux indicateurs que sont les MES, DCO et DBO.

En 2024, SUEZ a entamé une démarche de gestion de l'eau visant à supprimer les rejets aqueux dans la Marne. Depuis mi-2024, toutes les « eaux propres » qui peuvent être rejetées dans la Marne en application de l'arrêté préfectoral du 01 juillet 2011 sont réinjectées dans le process, limitant ainsi les prélèvements d'eau dans le milieu naturel (eau potable et eaux industrielles).

Ainsi, en 2024, ce sont moins de 200 m³ d'eau qui ont été rejetées dans la Marne (2 365 m³ en 2023)



4. SURVEILLANCE DE L'IMPACT AU VOISINAGE DE L'UVE

Les prélèvements ont été effectués entre le 3 mai et le 4 juillet 2024 sur les 8 points de prélèvement (2 points-témoin et 6 points en zone de retombée maximale en rapport avec les vents dominants). L'ensemble des analyses a été confié au BUREAU VERITAS.

Les points de mesure sont localisés aux endroits suivants :

- Point M1 - Société SODIS à LAGNY SUR MARNE
- Point M2 - Château de Pomponne à LAGNY SUR MARNE
- Point M3 - Ecole des Pointes à THORIGNY SUR MARNE
- Point M'1 - Terrain du SIAM à SAINT THIBAULT DES VIGNES
- Point M'2 - Stade des cornouillers à POMPONNE (Point ajouté en 2022)
- Point M'3 - Complexe sportif Guy CHAVANNE à TORCY
- Point Ta - Château de BROU à BROU SUR CHANTEREINE
- Point Tb - Station de relèvement des eaux – GUERMANTES

Les points M1, M2, M3 et M'2 ont été placés dans l'axe des vents dominants qui définissent les zones de retombées. Le point M'1 est placé dans l'environnement immédiat du site, à environ 100m de celui-ci.

Les points M'3, Ta et Tb ont été placés latéralement au site et permettent de mettre en évidence le bruit de fond local hors influence de l'incinérateur (distance élevée pour les 3 points et zone très peu impactée par les vents en provenance de l'usine pour les points Ta et Tb).

La campagne 2024 met en avant les conclusions suivantes :

➤ **Résultats des dioxines et furanes**

Témoin A	Témoin B	Point M1	Point M2	Point M3	Point M'1	Point M'2	Point M'3
0,99	8,12	0,98	0,93	0,96	9,35	0,95	0,97

Les teneurs mesurées sont comprises entre 0,93 et 9,35 pg/m²/jour, la moyenne étant de 3,18 pg/m²/jour. Ces concentrations sont nettement inférieures aux valeurs mesurées aux abords d'une source industrielle, et correspondent au bruit de fond urbain et industriel, défini par le BRGM et l'INERIS.

A noter que le point M'1, situé à moins de 100 m de l'incinérateur, présente une teneur représentative d'un environnement impacté par des activités anthropiques soit 9,35 pg/m²/jour. Cependant, la comparaison avec les congénères nous indique que cette pollution ne provient pas des deux lignes d'incinération mais d'une autre source.

Le point Tb est plus impacté que d'habitude et la pollution retrouvée est différente de celle retrouvée sur le point M'1. L'éloignement des deux points et le sens des vents ne permettent pas de corréliser ces deux résultats. De plus, en comparant la répartition des différents congénères, même si l'ordre de grandeur est le même, la composition reste différente. De plus, lors de la récupération des jauges, des travaux, non présents lors de l'installation, avaient lieu à proximité du point Tb. Ces travaux pourraient être la raison des valeurs plus importantes retrouvées.»

L'impact environnemental de l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes concernant les dioxines et furanes est donc jugé satisfaisant.

➤ **Résultats des métaux lourds**

« Tous les points présentent des valeurs inférieures aux valeurs de référence INERIS pour les métaux concernés. Les teneurs mesurées pour les autres métaux (Cu, Cr, Mn) sont très faibles au vu des fourchettes de mesures correspondant aux bruits de fond urbains et/ou ruraux.

Les valeurs mesurées sont en nette diminution par rapport aux années précédentes. »

L'impact environnemental de l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes concernant les métaux lourds est donc jugé satisfaisant.

CONCENTRATION EN METAUX (en µg/m2/j)							
Points	As	Cd	Cr	Mn	Ni	Pb	Hg
M1	< 0,26	< 0,16	< 0,41	1,29	< 1,60	< 0,51	< 0,13
M2	< 0,29	< 0,18	< 1,12	5,36	< 1,83	< 1,30	< 0,15
M3	< 0,28	< 0,18	< 1,45	3,88	< 2,08	< 0,76	< 0,15
M'1	< 0,41	< 0,18	1,97	14,59	< 2,20	2,13	< 0,13
M'2	< 0,43	< 0,28	< 2,04	10,63	< 2,98	< 2,21	< 0,23
M'3	< 0,33	< 0,17	1,74	7,79	< 1,80	3,94	< 0,13
Témoïn A	< 0,31	< 0,21	< 1,30	8,72	< 2,04	< 1,52	< 0,16
Témoïn B	< 0,39	< 0,26	< 3,17	17,88	< 2,57	61,79	< 0,21
Valeurs de référence INERIS	4,00	4,00	1,6 - 18,2	6 - 61	15,00	100,00	1,00

CONCENTRATION EN METAUX (en µg/m2/j)					
Points	Ti	Co	Cu	V	Sb
M1	< 0,32	< 0,16	< 4,40	0,32	< 0,42
M2	< 0,37	< 0,24	7,34	0,85	< 0,50
M3	< 0,37	< 0,18	6,27	0,44	< 0,46
M'1	< 0,32	0,31	6,30	1,71	1,22
M'2	0,57	< 0,39	6,89	1,55	0,74
M'3	< 0,34	< 0,17	5,85	0,65	< 0,96
Témoïn A	< 0,41	< 0,30	3,24	< 0,91	< 0,51
Témoïn B	< 0,52	1,34	7,11	< 0,51	< 0,65
Valeurs de référence INERIS	2,00	-	6 - 70	-	-

Les métaux lourds :

- As : Arsenic
- Cr : Chrome
- Ni : Nickel
- Hg : Mercure
- Co : Cobalt
- V : Vanadium
- Cd : cadmium
- Mn : Manganèse
- Pb : Plomb
- Ti : Titane
- Cu : Cuivre
- Sb : Antimoine

➤ **Résultats des mesures sur le lait des vaches de la ferme de Saint-Thibault-des-Vignes**

Des mesures de dioxines, furanes et PCB ont été réalisées dans le lait des vaches de la ferme de Saint-Thibault. **Toutes les valeurs mesurées sont très inférieures aux valeurs de référence.**

PARTIE 7 : CONCERTATION ET GOUVERNANCE

Les différentes instances de concertation et de gouvernance du SIETREM sont les suivantes :

- Le Comité Syndical qui se réunit pour délibérer et voter les grandes décisions qui détermineront les axes stratégiques pris pour le suivi et l'organisation du fonctionnement du SIETREM. Il s'est réuni 5 fois en 2024.
- Le Bureau Syndical mène les réflexions et prépare les décisions qui seront actées par le Comité Syndical. Il s'est réuni 6 fois en 2024 en incluant un bureau syndical exceptionnel sur les biodéchets.
- Les commissions :
 - La Commission d'Appel d'Offres qui examine et donne son avis sur les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres. Elle s'est réunie 2 fois en 2024.
 - La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), qui a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics, d'être consultés sur certaines mesures et d'émettre des propositions. Elle s'est réunie 1 fois en 2024.
 - La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Constituée de représentants des élus, des entreprises, des associations et des habitants. Elle co-construit le PLPDMA et se réunit chaque année pour assurer le suivi des actions. Elle s'est réunie 1 fois en 2024.
 - La Commission DSP intervient dans les procédures de passation de délégations de service public. Elle a un rôle consultatif et a pour mission de donner un avis sur les candidatures et les offres des candidats et sur les avenants à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %. Elle s'est réunie 2 fois en 2024.
 - Les commissions thématiques mobilisent les élus sur une compétence particulière. Elles se réunissent autant de fois que nécessaire pour faire avancer les réflexions sur la compétence, donner un avis sur les projets, suivre la mise en œuvre des actions engagées, proposer de nouveaux axes de travail, ... :
 - Déchets des artisans et des commerçants. Elle ne s'est pas réunie en 2024.
 - Déchetteries, dépôts sauvages, prévention et recyclerie. Elle s'est réunie 1 fois en 2024.
 - Pré-collecte, collecte, PAVE et biodéchets. Elle s'est réunie 1 fois en 2024.
 - Reconstruction du centre de tri, tri et valorisation des déchets. Elle ne s'est pas réunie en 2024.

PARTIE 8 : ANNEXES**1. ANNEXE 1 : REPARTITION DE LA POPULATION**

Commune	2024
Paris Vallée de la Marne	168 501
Brou-sur-Chantereine	
Champs-sur-Marne	
Chelles	
Courtry	
Croissy-Beaubourg	
Emerainville	
Lognes	
Noisiel	
Torcy	
Vaires-sur-Marne	
Marne-et-Gondoire	
Bussy-Saint-Georges	
Bussy-Saint-Martin	
Carnetin	
Chalifert	
Chanteloup-en-Brie	
Collégien	
Conches-sur-Gondoire	
Dampmart	
Ferrières-en-Brie	
Gouvernes	
Guermantes	
Jablins	
Jossigny	
Lagny-sur-Marne	
Lesches	
Montévrain	
Pomponne	
Saint-Thibault-des-Vignes	
Thorigny-sur-Marne	
Grand-Paris-Grand-Est	35 044
Gournay-sur-Marne	
Montfermeil	
TOTAL	310 946